

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration**

Séance du 9 juillet 2024

Délibération
n° 150-2024
Point 3.2**Point 3.2 de l'ordre du jour****Participation de l'Université de Strasbourg au Contrat de ville 2024-2030****EXPOSE DES MOTIFS :**

L'Université de Strasbourg était déjà signataire du précédent contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). Elle souhaite s'engager dans le contrat à venir, qui prévoit un plan d'actions conjoint entre l'Etat et les collectivités pour aider au développement des quartiers politique de la ville (QPV). Pour le contrat 2024-2030, ces QPV sont au nombre de 21; l'un d'entre eux (Jura-Citadelle) jouxte directement le campus central de l'Université (campus Esplanade). D'autres sites de l'université, comme celui de la rue de Neuvic, se trouvent aussi en proximité de QPV. L'université est donc concernée par ce contrat au titre de la situation géographique de ses bâtiments, mais également par la population étudiante qui, pour partie, réside dans ces QPV ou en est originaire. La participation de l'Université de Strasbourg à ce contrat vise en premier lieu d'améliorer la réussite des étudiants et de participer activement à augmenter l'égalité des chances pour les étudiants qui sont issus de ces quartiers (incluant les étudiants en exil). Elle devra pour ce faire renforcer la présence de la science et de l'éducation à la science et nouer des liens plus forts avec les acteurs éducatifs, sociaux et culturels de ces quartiers, de l'Education nationale aux centres socio-culturels en passant par les acteurs du champ social et de l'éducation populaire. Par ailleurs, la culture et la vie étudiante sont des leviers importants du développement des QPV ou de la réussite des étudiants qui en sont issus. A ce titre, une attention particulière sera apportée à ce champ, puisque la salle La Pokop, gérée par le CROUS et l'Université de Strasbourg, se situe dans le QPV Jura-Citadelle. En plus d'être un lieu culturel universitaire, elle devra nouer des relations avec les habitants du quartier. C'est donc une action globale et transformante pour le territoire et pour sa propre communauté que vise l'Université de Strasbourg avec la signature de ce contrat.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la participation de l'Université de Strasbourg au contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg.

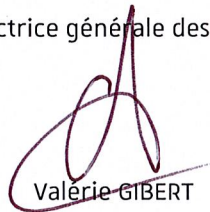
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg

2024 - 2030

ILLUSTRATIONS

© Ariane PINEL, 2021 - Croquis d'ambiance à l'Elsau (place Nicolas Poussin et rue Watteau)
pendant la tournée d'été Arachnima / Tous droits réservés

Édito

Le Comité interministériel des Villes réuni à Chanteloup-les-Vignes le 27 octobre dernier a permis au Gouvernement de rappeler qu'« un quartier populaire, c'est une parcelle de la République ». Nos villes, nos quartiers sont en effet davantage que des lieux d'habitation : ce sont des Cités, des communautés citoyennes. Or, les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) changent et font face à de nouveaux défis, qu'ils soient démographiques, sociaux, économiques ou écologiques. L'actualité nous rappelle en outre toute l'importance du lien social et du vivre-ensemble autour de valeurs communes pour « faire République ».

Le nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg, feuille de route de notre action collective pour les six prochaines années, est ainsi le fruit d'une démarche engagée dès l'année 2022. Il s'appuie sur une concertation citoyenne, associative et partenariale particulièrement riche en propositions. Il se veut un document vivant, opérationnel et pleinement accessible à l'ensemble des acteurs de la Politique de la ville. Il doit également permettre de mobiliser l'ensemble des leviers à disposition de ses 43 signataires, au service des quartiers.

Ce Contrat de ville s'inscrit dans un nouveau cadre : celui d'une cartographie renouvelée de 21 quartiers prioritaires, mieux adaptée aux réalités des territoires de l'Eurométropole et à leurs évolutions. Il a également été élaboré au plus près des demandes, préoccupations et idées des premiers concernés : les habitants des quartiers, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises durant l'année 2023 à l'occasion de temps d'échange très riches. D'où la triple ambition que nous portons à travers ce nouveau contrat : garantir aux habitants des quartiers prioritaires de l'Eurométropole un territoire inclusif et solidaire, des quartiers où grandir et s'émanciper à tous âges, ainsi que des rues et des logements où il fait bon vivre. Sur le fond, ces orientations se concentrent sur l'essentiel : le cadre de vie des QPV et son adaptation aux changements démographiques et écologiques, la tranquillité publique, l'accès à l'emploi et aux droits, l'appui à la parentalité, l'émancipation par l'éducation, la culture et le sport, ou encore le soutien à la vie associative locale, essentielle au lien social. Autant d'enjeux fondamentaux auxquels nous nous devons d'apporter des réponses.

Aujourd'hui, et plus que jamais, l'enjeu est d'unir nos efforts et de réaffirmer la pleine mobilisation de l'État et de l'Eurométropole de Strasbourg au côté des partenaires de ce Contrat de ville, tant dans l'appui aux associations que sur son volet investissement, avec l'ambition partagée d'améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers.



Josiane CHEVALIER
Préfète de la Région Grand Est
Préfète du Bas-Rhin



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole de
Strasbourg

Sommaire



PRÉAMBULE	5
LES SIGNATAIRES	7
LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION	8
LE TERRITOIRE ET LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE	10
Un périmètre renouvelé de la géographie prioritaire	11
Les dispositifs territorialisés de la Politique de la ville	12
Localisation des 21 quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Strasbourg	13
LES AMBITIONS PARTAGÉES	15
Un territoire inclusif et solidaire	16
Des quartiers où grandir et s'émanciper tout au long de la vie	24
Des rues et des logements où il fait bon vivre	33
LES CONDITIONS DE RÉUSSITE	40
La participation des habitant·es	41
Le soutien à la vie associative	42
L'observation, le suivi et l'évaluation	43
Le renouvellement du pilotage partenarial	44
SIGNATURES	46
ANNEXES	51

Préambule

Conclu entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de la Politique de la ville à l'échelle intercommunale, le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg constitue le cadre d'intervention des politiques publiques menées en faveur des 21 quartiers prioritaires de l'agglomération.

Le Contrat de ville a vocation à répondre, au travers des actions de ses signataires, aux enjeux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitant·es, les associations et l'ensemble des acteurs : cadre de vie, éducation, emploi, sécurité et tranquillité publique, prévention, vie associative, transitions numérique et écologique, accès aux soins, émancipation par le sport et la culture, etc.

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) de l'Eurométropole de Strasbourg présentent un taux de pauvreté de 45%, plus de deux fois supérieur à la moyenne métropolitaine. La Politique de la ville vise à réduire cet écart et à améliorer le quotidien des habitant·es, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités (Eurométropole de Strasbourg, communes, Collectivité européenne d'Alsace et Région Grand Est), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, collectifs citoyens, habitant·es), le service public de l'emploi et les partenaires du monde économique. Elle a vocation à renforcer la mobilisation et l'effet des moyens dits « de droit commun », à l'aide de dispositifs et financements dédiés et de coopérations partenariales structurées autour d'un projet de territoire partagé.

Le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg constitue le socle commun transversal pour construire des solutions, projets et partenariats au bénéfice des habitant·es des quartiers prioritaires. Il définit pour 6 ans, sur la période 2024-2030, les priorités et objectifs communs des partenaires signataires, autour :

- des orientations stratégiques identifiées avec les habitant·es, resserrées autour de 3 ambitions partagées, permettant de décliner un projet global d'égalité urbaine et de cohésion sociale à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg, puis de chaque quartier ;
- d'une géographie prioritaire renouvelée au plus près des réalités locales ;
- d'une mobilisation partenariale élargie, visant à susciter de nouvelles coopérations, une plus grande articulation du Contrat de ville avec les autres stratégies et contractualisations locales, et le renforcement de la mobilisation des moyens dits de « droit commun » au sein des quartiers.

qu'est-ce qu'un Contrat de ville ?

La **Politique de la ville** vise à réduire les inégalités au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitant·es. C'est une politique transversale qui permet de mobiliser les acteurs publics dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Mise en œuvre dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite "Loi Lamy", elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec les Préfectures et les communes, à travers le **Contrat de ville**, et déployée sur les **quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV)**.

À l'issue de l'évaluation finale du précédent contrat, réalisée en 2022, une démarche de concertation et de co-construction a été menée tout au long de l'année 2023 à l'échelle de la métropole et de chaque quartier pour partager le diagnostic du territoire, identifier les enjeux et définir les priorités d'actions du nouveau contrat. Ce dialogue partenarial a abouti à la formalisation de la présente **convention-cadre** qui définit la stratégie globale d'intervention et sera déclinée en 2024 en **plans d'actions territoriaux par quartier**.

Les engagements des partenaires signataires pourront être affinés en cours d'année 2024 par des feuilles de route précisant la stratégie de chaque partenaire, les actions envisagées pour y parvenir et les moyens mobilisés à cette fin.

L'articulation avec les contractualisations existantes

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit que les objectifs du Contrat de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale. Elle prévoit par ailleurs que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la Politique de la ville.

Ces deux dispositions relèvent d'une double ambition qui constitue l'un des axes structurants de la Politique de la ville : d'une part ne plus penser la situation des quartiers indépendamment de celle de leur territoire d'appartenance et des ressources qu'il recèle, et, d'autre part d'inscrire l'évolution des quartiers au sein de ce territoire.

Ainsi, afin de garantir la cohérence et la convergence des interventions publiques, le Contrat de ville s'articule avec l'ensemble des autres contractualisations et programmes mis en œuvre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme intégrant le PLH et le PDU
- le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur
- la Convention Intercommunale d'Attribution
- le Deuxième programme de renouvellement urbain, déclinaison locale du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- le Pacte territorial de relance et de transition écologique
- le Pacte des Solidarités
- les Contrats Locaux de Santé
- le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
- le Pacte pour une économie locale durable
- le Projet Alimentaire Territorial
- le Plan Climat
- les Conventions Territoriales Globales de la CAF
- le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration



Les signataires

Les partenaires signataires s'engagent, au titre de leurs compétences respectives, à mobiliser l'ensemble de leurs moyens pour la mise en œuvre des ambitions partagées et des orientations stratégiques du Contrat de ville « Quartiers 2030 ».

- Préfecture du Bas-Rhin
- Académie de Strasbourg
- Agence Régionale de Santé Grand Est
- Direction territoriale de France Travail
- Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Bas-Rhin
- Tribunal Judiciaire de Strasbourg
- Eurométropole de Strasbourg
- Ville de Strasbourg
- Ville de Schiltigheim
- Ville de Bischheim
- Ville d'Illkirch-Graffenstaden
- Ville d'Ostwald
- Ville de Lingolsheim
- Collectivité européenne d'Alsace
- Région Grand Est
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
- Banque des territoires – Caisse des dépôts
- BPIFrance
- Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Métropole
- Chambre des Métiers d'Alsace
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Grand Est
- Université de Strasbourg
- EPIDE
- Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg
- Compagnie des Transports Strasbourgeois
- Mission Locale et Relais Emploi Schiltigheim
- Mission Locale Strasbourg Eurométropole
- LOCUSEM
- Ophéa
- Habitation moderne
- Alsace Habitat
- Habitat de l'III
- Sedes
- Foyer Moderne de Schiltigheim
- Batigère Habitat
- Neolia
- Somco
- CDC Habitat Nord-Est
- ICF Habitat Nord Est
- Domial – groupe Action Logement
- 3f Grand Est – groupe Action Logement
- AREAL

La démarche d'élaboration

À l'issue de l'évaluation finale du précédent contrat, une démarche de concertation et de co-construction a été menée à l'échelle de la métropole et de chaque quartier pour partager le diagnostic du territoire, identifier les enjeux et définir les priorités d'actions du nouveau contrat. L'approche territoriale et le croisement des regards de l'ensemble des acteurs ont été privilégiés pour partager et construire un projet de territoire, ancré dans la réalité de vie des habitant·es.

Dans une volonté d'adapter les réponses au plus près des préoccupations et des besoins du territoire, des **concertations avec les habitant·es et les associations ont été menées dans des formats multiples**. Ces échanges ont permis de mettre en exergue des besoins et attentes récurrents, notamment en terme de qualité du cadre de vie (propreté, tranquillité, relations de bon voisinage), d'accès à l'emploi et à un avenir pour les jeunes, d'accompagnement dans la parentalité et la jeunesse, de présence et d'accès aux services publics, de besoins non-couverts pour les seniors, et de qualité des logements.

Dans le même temps, **les acteurs de terrain (associations, écoles, bailleurs, polices, travailleurs sociaux, etc.) et les partenaires signataires du contrat se sont mobilisés lors de 18 séminaires territoriaux et de 8 groupes de travail thématiques** afin de déterminer plus précisément les priorités à inscrire dans le nouveau Contrat de ville, les actions à conduire et les moyens susceptibles d'être mobilisés. Les échanges ont été organisés autour de thématiques majeures : « emploi et développement économique », « sécurité et tranquillité publiques », « éducation, jeunesse et parentalité », « cadre de vie et transitions », « santé », « culture », « sport », « solidarités ».

En parallèle et conformément aux orientations nationales, chaque institution a conduit un **travail d'identification des moyens de droit commun** susceptibles d'être déployés dans le nouveau contrat. Des rencontres avec les signataires du Contrat de ville ont également permis de faire le point sur les actions menées depuis 2015 au sein des QPV de l'Eurométropole, et celles pouvant être mises en œuvre à compter de 2024.

cadre d'élaboration

Pour le renouvellement des Contrats de ville signés en 2015 et la déclinaison de la stratégie nationale « Quartiers 2030 », deux instructions nationales du 31 août 2023 et du 4 janvier 2024 ont précisé le cadre d'élaboration des nouveaux Contrats en prescrivant :

- un dispositif de suivi s'appuyant sur l'observation territoriale, et sur des indicateurs-clés permettant de mesurer les résultats des actions mises en œuvre dans le cadre de ces orientations
- de nouveaux outils au service du financement de la vie associative, de l'investissement dans les quartiers prioritaires et du traitement de « poches de pauvreté » situées hors du zonage QPV
- une gouvernance renouvelée afin de simplifier les instances de pilotage, d'en renforcer le caractère partenarial et de rapprocher des territoires l'animation et le pilotage du contrat
- une plus grande articulation avec les autres stratégies et contractualisations locales, ainsi que les interventions européennes, notamment afin de s'assurer de la mobilisation des moyens dits de « droit commun » dans les quartiers
- une priorité donnée à la participation des habitant·es à la construction, puis la mise en œuvre du contrat de ville

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 a également précisé des mesures sur la transition écologique des quartiers et le logement, l'emploi et les services publics.

2023

Contrat de ville 2015 - 2023

2019 : évaluation à mi-parcours

2022 : évaluation finale

autour de 3 volets : la gouvernance, l'axe « jeunesse », et l'observation des dynamiques territoriales

AVRIL - MAI

8 séminaires territoriaux

pour partager le diagnostic et définir les enjeux prioritaires de chaque quartier

+ de 500 participant·es

SEPT. - NOV.

8 groupes de travail thématiques

pour consolider les enjeux et définir les objectifs partagés

+ de 300 participant·es

140 habitant·es et associations

rencontré·es en réunion inter-QPV

3 juillet

JUIN - AOÛT

400 habitant·es

rencontré·es lors d'animations de proximité pour recueillir les besoins et les attentes

NOV. - DÉC.

10 séminaires territoriaux

pour définir les Plans d'actions territoriaux

+ de 500 participant·es

80 habitant·es et associations

rencontré·es en réunion inter-QPV

29 novembre

NOV. - FÉV.

150 habitant·es et associations

des QPV « entrants » rencontré·es pour consolider les besoins et les attentes

Comité de pilotage plénier

pour valider les orientations stratégiques

16 février

2024

Prochaines étapes - fin 2024

- ▶ 21 Plans d'Action Territoriaux (PAT) concertés avec les habitant·es
- ▶ Définition des instances de pilotage partenarial
- ▶ Élaboration des outils de suivi et d'évaluation
- ▶ Partage de feuilles de route des partenaires signataires

pilotage et moyens

L'Eurométropole et la Préfecture ont conduit le renouvellement du Contrat de ville en lien étroit avec les communes et mobilisé des appuis et expertises pour les étapes clés d'évaluation, de concertation des habitant·es et de co-construction partenariale : l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS), l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV), le bureau d'études ASDO et la coopérative ExtraCité.

Le territoire et la géographie prioritaire

Adossé au projet de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le Contrat de ville vise à favoriser l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération et à renforcer l'effort de solidarité locale à l'égard des habitant·es de ces quartiers. Dans le cadre du renouvellement des Contrats de ville, une mise à jour de la géographie prioritaire a été conduite par l'État pour intégrer l'évolution des dynamiques territoriales locales.

L'Eurométropole de Strasbourg est un territoire caractérisé par de fortes inégalités sociales et territoriales. Parmi les 22 métropoles françaises, l'Eurométropole de Strasbourg est le territoire où le taux de pauvreté à 60% du revenu disponible médian est le plus élevé : en 2021, 21% de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit 7 points de plus qu'au niveau national. Entre 2014 et 2021, la pauvreté a augmenté de 2,2 points.

Parmi les métropoles, le territoire se caractérise également par la 3^{ème} plus forte inégalité de revenu entre les populations les plus riches et les plus pauvres (rapport entre le 9^{ème} et le 1^{er} déciles).

Sur le périmètre de la géographie prioritaire de la période 2015-2023, **les quartiers prioritaires concentrent les populations les plus fragiles...**

- 45% d'habitant·es sous le seuil de pauvreté, soit plus de 2 fois la moyenne métropolitaine
- 30% de familles monoparentales contre 18% dans la métropole
- 16% de sortants précoces du système scolaire parmi les 18-24 ans, contre 6% dans la métropole
- 30% de chômeurs, contre 11% en moyenne métropolitaine
- 39% des femmes en âge de travailler sont en emploi, contre 57% dans la métropole

... avec toutefois des ressources à valoriser

- une situation géographique favorable au cœur de l'agglomération
- 20% des enfants et des jeunes de moins de 25 ans de l'Eurométropole y résident
- plus de 200 associations soutenues dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville
- la qualité de la desserte en tramway et en bus à haut niveau de service
- une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale

cadre d'actualisation
de la géographie prioritaire

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) sont les territoires d'intervention de la Politique de la ville au bénéfice desquels se déploie la stratégie d'intervention partenariale formalisée dans le Contrat de ville.

L'actualisation de la géographie prioritaire a été menée à l'échelle nationale sur la base du même critère unique qu'en 2015 : celui de la concentration des bas revenus (population fiscale 2019 - source Filosofi). Elle correspond à des quartiers d'au moins 1 000 habitant·es, dont la moitié de la population a des ressources moyennes inférieures au seuil de bas revenus (soit 12 800€ par an par unité de consommation sur le territoire de l'Eurométropole).

Le classement en Quartiers de veille active (QVA) est supprimé, mais la circulaire aux Préfets du 31 août 2023 ouvre la possibilité d'identifier des « poches de pauvreté » permettant de mobiliser les crédits Politique de la ville de l'État (maximum 2,5% de l'enveloppe départementale) sous condition d'un cofinancement des collectivités. Elles peuvent être situées sur l'ensemble de l'intercommunalité, y compris dans les communes qui ne disposent pas de QPV.

UN PÉRIMÈTRE RENOUVELÉ DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Dans ce contexte et dans le cadre de l'actualisation de la géographie prioritaire, la Préfecture du Bas-Rhin a engagé à l'été 2023 un dialogue local avec l'Eurométropole, les communes et les bailleurs concernés, pour définir les périmètres des QPV, pour les six années à venir. Ce zonage est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 conformément au décret du 28 décembre 2023.

En lien avec l'appauvrissement global de la population et la répartition du parc de logements sociaux de l'agglomération, **le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg compte désormais 21 quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV), répartis sur 6 communes** : Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg. Ces quartiers accueillent environ 85 600 habitant-es, soit 18 % de la population (population fiscale données Filosofi 2019), et un peu plus de la moitié du parc locatif social de l'agglomération, environ 29 000 logements locatifs sociaux (données RPLS 2023).

Comme tout zonage, celui des QPV présente des effets de seuil et ne permet pas la mobilisation des moyens de la Politique de la ville sur l'ensemble des territoires présentant des difficultés liées à la concentration de la précarité. Le territoire de l'Eurométropole, où près des deux tiers de la population pauvre vit en dehors des QPV, compte aussi d'autres territoires vulnérables mais ne répondant pas aux critères de la géographie prioritaire.

Dans ce contexte, **l'identification des « poches de pauvreté » pourra être menée pendant toute la durée du présent contrat pour s'adapter au mieux aux besoins et évolutions du territoire.** Elle sera définie par les partenaires signataires du Contrat de ville sur la base d'indicateurs locaux objectivant la situation du territoire concerné et la nature des interventions susceptibles d'être soutenues en prenant en compte la mobilisation du droit commun.

Les évolutions de la géographie prioritaire

Passant de 18 QPV sur 5 communes à 21 QPV sur 6 communes, la nouvelle géographie prioritaire concerne 18 % de la population de l'agglomération et compte une augmentation de 8 800 habitant-es (+11%).

Les principales évolutions portent sur :

- la création de 4 nouveaux QPV : « Centre » à Schiltigheim, « Wihrel » à Ostwald, et « Jura-Citadelle » dans le quartier Esplanade et « Risler » dans le quartier Neudorf à Strasbourg
- la modification des périmètres de 5 QPV : « Murhof », « Koenigshoffen-Est », « Spach-Rotterdam », « Neuhof-Meinau » à Strasbourg, et « Molkenbronn » dont le périmètre initial sur Strasbourg est étendu sur le ban communal de Lingolsheim
- la sortie d'1 QPV : « Lingolsheim » en lien avec la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain

Les périmètres de 12 QPV restent inchangés : « Guirbaden » à Bischheim, « Quartiers Ouest » sur les bans communaux de Bischheim et Schiltigheim, « Marais » à Schiltigheim, « Libermann » à Illkirch-Graffenstaden, et « Cité de l'III », « Cronembourg », « HautePierre », « Hohberg », « Laiterie », « Elsau », « Ampère » et « Port du Rhin » à Strasbourg.

Les Quartiers de veille active (QVA) « Wihrel » et « Rotterdam », devenus QPV, intègrent la nouvelle géographie prioritaire, tandis que les QVA « Ried » à Hoenheim et « Faubourg national » à Strasbourg sortent du périmètre de la Politique de la ville.

LES DISPOSITIFS TERRITORIALISÉS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le classement en QPV ouvre la possibilité de bénéficier de dispositifs spécifiques de la Politique de la ville qui ne sont pas déployés sur l'ensemble du périmètre de la géographie prioritaire. Ils sont actés par des « zonages thématiques » complémentaires ou des contractualisations spécifiques.

Au titre des **périmètres règlementaires** qui permettent la mobilisation de moyens renforcés, en 2024, le territoire de l'Eurométropole compte :

- **11 Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP/REP+)** de l'Éducation Nationale, dont 8 à Strasbourg
- **2 Zones Franches Urbaines (ZFU) – territoires entrepreneurs** : Neuhof et Hautepierre-extension Cronenbourg
- **2 Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR)** : Neuhof-Meinau-Elsau et Hautepierre-Cronenbourg

perspectives d'évolution

En lien avec l'actualisation des QPV, l'État a annoncé :

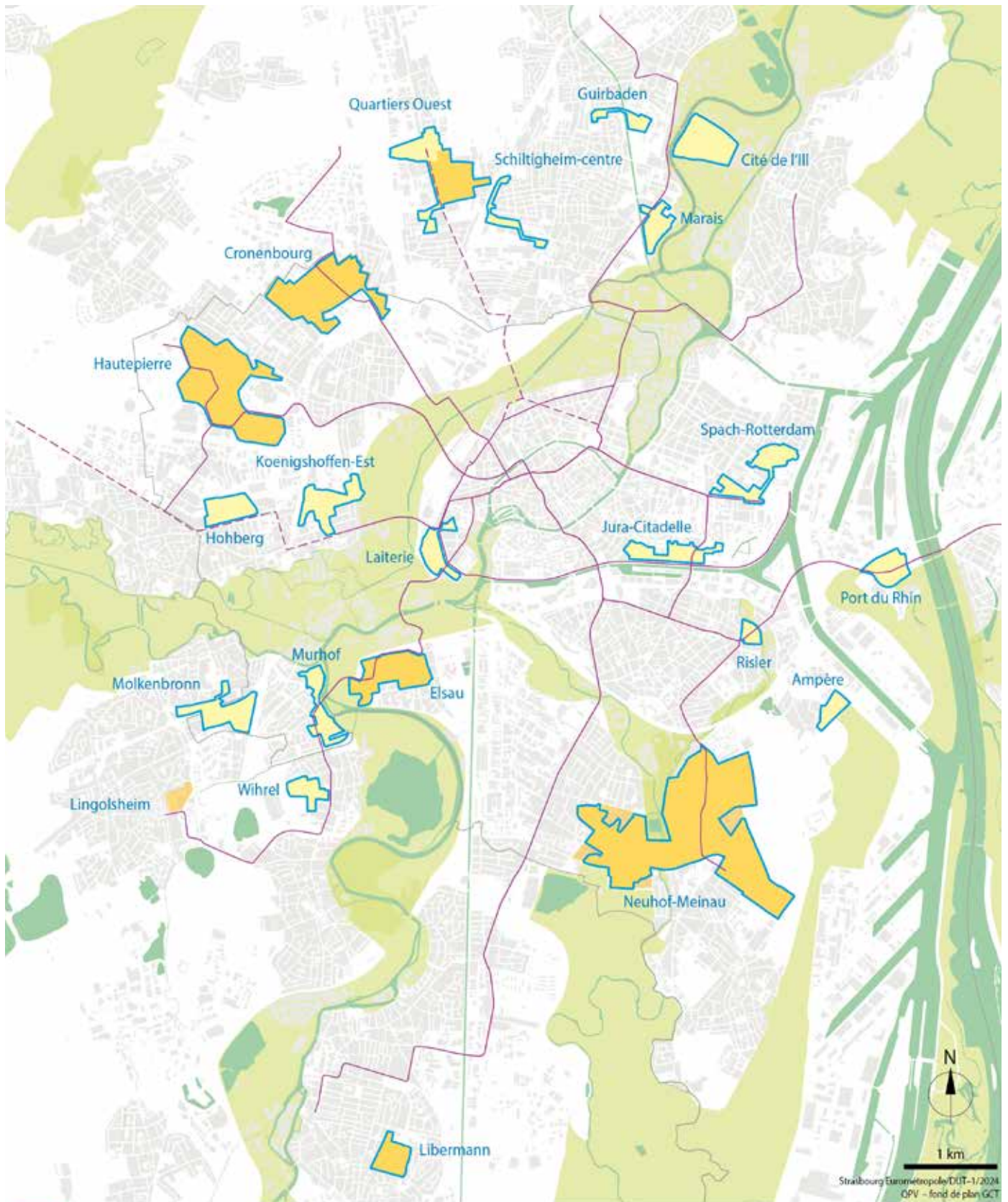
- la convergence progressive du zonage des QPV et des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+) avec un traitement spécifique dès 2024 des écoles dites « orphelines »,
- la généralisation progressive des cités éducatives,
- le remplacement des « Zones Franches Urbaines (ZFU) – territoires entrepreneurs » à partir de 2025 par des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire,
- la mise en place de pactes plein emploi, en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail.

Au titre des **programmes et dispositifs spécifiques** qui déclinent la mise en œuvre des objectifs de la Politique de la Ville, en 2024, le territoire de l'Eurométropole compte :

- **3 Ateliers santé ville (ASV)** à Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim
- **2 Programmes de réussite éducative (PRE)** à Strasbourg et Schiltigheim
- **2 Cités éducatives** à Strasbourg : « Neuhof-Meinau-Elsau-Montagne Verte » et « Hautepierre »
- **1 Cité de l'Emploi** à Strasbourg : « Hautepierre-Cronenbourg »
- **1 convention pluriannuelle de renouvellement urbain**, portant sur la mise en œuvre du Deuxième programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg (2019/2030) déployé sur les QPV « Neuhof-Meinau », « Hautepierre » et « Quartiers-Ouest » à travers des projets de renouvellement urbain dits d'intérêt national (PRIN), et sur les QPV « Elsau », « Cronenbourg », « Libermann » et « Lingolsheim » à travers des projets de renouvellement urbains dits d'intérêt régional (PRIR)



LOCALISATION DES 21 QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG





Les ambitions partagées

La convention cadre du Contrat de ville "Quartiers 2030" engage l'ensemble des partenaires signataires autour de 3 ambitions partagées.

1

Un territoire inclusif et solidaire

2

Des quartiers où grandir et s'épanouir tout au long de la vie

3

Des rues et des logements où il fait bon vivre



1 Un territoire inclusif et solidaire

Si la Politique de la ville incite à penser le territoire à l'échelle de ses quartiers, la réponse à certains enjeux s'inscrit dans le cadre d'une stratégie métropolitaine. Aussi, la première ambition portée par les acteurs du Contrat de ville est d'agir pour développer la solidarité et favoriser l'inclusion partout dans l'Eurométropole. Il s'agit ici de percevoir les équilibres du territoire dans leur ensemble et d'accompagner, par les politiques de développement social et urbain, la transformation des quartiers. Naître, grandir ou vieillir dans un quartier ne doit pas conditionner l'accès aux droits, à une alimentation de qualité ou à des services de santé. La mixité sociale doit être encouragée et une mobilité fluide sans conditions de ressources doit être garantie pour accéder à l'ensemble des services du quotidien.

7 enjeux

1. L'égalité réelle et la lutte contre les discriminations
2. L'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques
3. La mixité sociale
4. La mobilité durable et apaisée
5. La prévention, le bien être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge
6. L'accès à une alimentation durable et de qualité
7. La prise en compte du vieillissement de la population

ENJEU 1

L'ÉGALITÉ RÉELLE ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Constats structurants

- **Des habitant-es particulièrement concerné-es par les discriminations**, du fait d'un cumul de critères potentiellement défavorables (origine, pauvreté, représentation négative des quartiers...) dans tous les domaines de la vie quotidienne (emploi, logement, loisirs...); dans le champ de l'emploi, le taux de chômage des diplômé-es à un niveau « BAC+2 ou plus » est de 16% en QPV contre 6% hors QPV
- **Les femmes confrontées à des formes multiples et croisées d'inégalités sociales, territoriales et sexuées**: l'accès à l'emploi est souvent plus difficile, et les femmes connaissent des situations professionnelles plus précaires, à titre d'exemple : près d'une femme sur deux résidant en QPV est sans emploi contre près d'une femme sur trois dans les quartiers environnants ; elles sont plus souvent orientées vers des secteurs professionnels moins rémunérateurs, peu valorisés, et à temps partiel

3 orientations stratégiques

- ▶ **Prévenir et faire reculer les préjugés et les stéréotypes**
- ▶ **Soutenir et accompagner les acteurs et les initiatives du territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations**
- ▶ **Changer l'image et la représentation des quartiers**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Métropole
- Communes
- CAF
- Bailleurs
- Associations
- Entreprises

Les leviers de la Politique de la ville

- Cités éducatives / Cité de l'emploi
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Ateliers santé ville
- Adultes relais et postes FONJEP
- NPNRU

ENJEU 2

L'ACCÈS ET LE RECOURS AUX SERVICES PUBLICS, AUX DROITS SOCIAUX ET JURIDIQUES

Constats structurants

- **Un moindre accès aux droits et aux services, notamment publics** : un manque d'offres de proximité adaptées à la situation des habitant-es, une méconnaissance des dispositifs existants, qu'il s'agisse de l'accès aux services d'information sur les droits, à la santé, à la culture et au sport, etc.
- **Un fort taux de non-recours aux droits sociaux** : au niveau national, 34% de non-recours pour le revenu de solidarité active (RSA), 50% pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), 30% pour l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), 49% pour l'aide médical de l'État (AME)

3 orientations stratégiques

- ▶ **Maintenir et renforcer la présence de services publics de proximité, avec un accueil physique**
- ▶ **Accompagner l'autonomisation des publics par la médiation de proximité**
- ▶ **Faciliter l'accès au droit et accompagner les démarches juridiques**

Les partenaires mobilisés

- État
- CeA
- Métropole
- Communes
- CAF
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Adultes relais et postes FONJEP
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Ateliers santé ville
- Conseillers numériques et Espaces France Services

ENJEU 3

LA MIXITÉ SOCIALE

Constats structurants

- **Une augmentation de la pauvreté dans la majorité des quartiers** : en moyenne dans les QPV, 45% de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2019, soit plus de deux fois la moyenne métropolitaine ; entre 2013 et 2019, le taux de pauvreté a augmenté en moyenne de +2 points
- **Une prépondérance des logements sociaux** : dans 2/3 des QPV, les logements sociaux représentent plus de 80% de l'offre de logements
- **Une surreprésentation des demandeurs les plus pauvres dans les attributions** : les attributions de logements en QPV se font majoritairement aux demandeurs du premier et deuxième quartile de revenus tandis que 70% des attributions hors QPV concernent les demandeurs du quatrième décile ; la faible mixité sociale est à mettre en lien avec les caractéristiques des logements : 70% des logements de l'Eurométropole abordables aux demandeurs les plus pauvres se situent en QPV

4 orientations stratégiques

- ▶ **Poursuivre l'effort de diversification de l'offre de logements dans les QPV et adapter l'offre de logements sociaux à la diversité de la demande**
- ▶ **Accompagner la mobilité résidentielle des habitant·es**
- ▶ **Amplifier l'effort d'accueil des ménages les plus fragiles en dehors des QPV**
- ▶ **Ouvrir les quartiers sur la ville et la ville sur les quartiers pour favoriser les rencontres**

Les partenaires mobilisés

- État
- Métropole
- Communes
- Bailleurs

Les leviers de la Politique de la ville

- NPNRU
- Interdiction de construction de LLS en PLAI/ PLUS en QPV
- TVA réduite pour l'accession sociale en QPV et en proximité
- Appel à projets annuel du Contrat de ville

ENJEU 4

LA MOBILITÉ DURABLE ET APAISÉE

Constats structurants

- **Un enclavement de certains quartiers** marqué par des coupures urbaines (autoroutes, voies ferrées, cours d'eau, etc.) ou un isolement géographique
- **Une desserte importante en transport en commun** : une accessibilité aux services essentiels mais limitée en horaires décalés et/ou vers les pôles excentrés
- **Un moindre usage de vélo en QPV** : si la marche semble plébiscitée dans les QPV (46 % de la part modale contre 22% en dehors des QPV), la part modale du vélo reste inférieure à la moyenne nationale (1,9% contre 2,8%). À Strasbourg, 46% des ménages des QPV n'ont pas de vélo, contre 38% de l'ensemble des ménages ; cette moindre possession est à mettre en parallèle avec un offre de stationnement sécurisé moins importante en QPV

4 orientations stratégiques

- ▶ **Lutter contre l'enclavement géographique par l'accès aux transports en commun et la requalification des espaces publics**
- ▶ **Favoriser la mobilité pour toutes et tous en réduisant la vulnérabilité économique et sociale des ménages**
- ▶ **Développer et valoriser les offres et services de mobilité alternatives à la voiture personnelle**
- ▶ **Accompagner les habitant·es aux changements de pratiques**

Les partenaires mobilisés

- État
- Métropole
- Communes
- CTS
- Agence du Climat
- Bailleurs
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- NPNRU
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Adultes relais

ENJEU 5

LA PRÉVENTION, LE BIEN ÊTRE ET LE MAINTIEN EN BONNE SANTÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Constats structurants

- **Un regard dégradé des habitant·es des quartiers sur leur propre santé** : seule la moitié des habitant·es des QPV estiment être en « bonne » ou « très bonne santé » ; c'est 14,7 points de moins que pour les habitant·es résidant dans d'autres quartiers ; ce sentiment concerne principalement les femmes et les jeunes
- **Un phénomène d'obésité infantile particulièrement présent** : 24% des élèves de grande section de maternelle résidant en QPV sont en situation de surpoids ou d'obésité à Strasbourg, soit 5 points de plus qu'à l'échelle de la ville
- **Des troubles anxio-dépressifs plus fréquents** : les habitant·es des QPV sont deux fois plus concerné·es par les troubles anxio-dépressifs que les habitant·es des autres quartiers
- **Une moindre densité en professionnel·les de santé en QPV** : jusqu'à 7 fois moins de médecins généralistes sont installé·es dans les QPV par rapport aux quartiers aisés ; au sein de l'Eurométropole, 58% de l'offre en médecins spécialistes est concentrée dans les quartiers aisés centraux
- **Un renoncement au soin particulièrement marqué chez les femmes** : au sein des quartiers prioritaires, 1/4 des femmes déclarent avoir déjà renoncé à des soins

4 orientations stratégiques

- ▶ Favoriser la santé mentale, promouvoir le bien-être et soutenir les compétences psycho-sociales
- ▶ Renforcer la prévention, l'accompagnement et la réduction des risques et des addictions
- ▶ Promouvoir des modes de vie sains et durables pour lutter contre le surpoids et l'obésité
- ▶ Renforcer l'accès à la santé en soutenant l'offre de soins de premier recours en proximité et en facilitant l'accès à la prévention

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Communes
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Ateliers santé ville
- Cités éducatives
- Adultes relais
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- NPNRU

ENJEU 6

L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ

Constats structurants

- **Une hausse importante de la précarité alimentaire**, qui concerne particulièrement les familles à bas revenus, les personnes au chômage, les femmes et les jeunes, publics surreprésentés dans les quartiers prioritaires
- **Un accès régulier à des aliments sains et nutritifs insuffisant** : seuls 52 % des habitant·es des quartiers prioritaires consomment au moins une portion de fruits et 49 % une portion de légumes chaque jour, soit respectivement 6 et 11 points de moins que les habitant·es des autres quartiers des unités urbaines englobantes

3 orientations stratégiques

- ▶ Agir sur l'offre alimentaire de proximité et favoriser la consommation de produits locaux et de saison
- ▶ Développer l'agriculture urbaine avec et à destination des habitant·es
- ▶ Accompagner l'évolution des comportements alimentaires

Les partenaires mobilisés

- État
- Métropole
- Communes
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Ateliers santé ville
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- NPNRU - quartiers fertiles

ENJEU 7

LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Constats structurants

- **Un vieillissement rapide d'une partie de la population** : en moyenne, 17% de la population est âgée de 60 ans et plus, contre 22% dans l'Eurométropole ; ces dernières années, le vieillissement de la population a été particulièrement marqué dans certains quartiers (Guirbaden, Cité de l'III, Libermann) ; en moyenne, les quartiers prioritaires risquent de voir leur population de 75 ans et plus doubler dans les 15 prochaines années
- **Une population particulièrement concernée par les fragilités sociales** : des besoins renforcés (adaptation des logements, accès aux transports, aux commerces, aux services publics, accompagnement sanitaire et social, ...), notamment du fait de la faiblesse des revenus et d'un état de santé plus dégradé
- **Un isolement résidentiel important des femmes de 60 ans et plus** : 43% des femmes de plus de 60 ans vivent seules contre 22% des hommes dans la même tranche d'âge

3 orientations stratégiques

- ▶ Lutter contre l'isolement et renforcer le repérage et la prévention de la perte d'autonomie
- ▶ Développer l'habitat inclusif et accompagner le vieillissement à domicile
- ▶ Favoriser les liens entre les générations

Les partenaires mobilisés

- État
- CeA
- Métropole
- Communes
- Bailleurs
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Ateliers santé ville
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Adultes relais
- NPNRU





2 Des quartiers où grandir et s'émanciper tout au long de la vie

Au cœur des nombreux défis des quartiers prioritaires, les enjeux relatifs à l'enfance et à la jeunesse s'avèrent être des plus structurants. Ainsi, la réussite éducative s'impose comme une priorité d'action pour l'ensemble des acteurs du Contrat de ville. Plus largement, l'acquisition de compétences, la formation et l'insertion professionnelle sont des leviers essentiels pour permettre aux habitant-es de sortir de situation de précarité ou d'atteindre leurs objectifs personnels. Il s'agit ici de favoriser l'émancipation tout au long de la vie, en mobilisant également les actions culturelles et sportives et en développant des actions encourageant une citoyenneté active à tous les âges.

8 enjeux

1. Le soutien à la parentalité
2. La lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
3. L'accès à la formation et au développement des compétences
4. La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques
5. L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous
6. L'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale
7. L'épanouissement et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
8. La citoyenneté, la participation et l'engagement

ENJEU 1

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Constats structurants

- **Une présence importante de familles avec enfant(s)** : en moyenne, 25% de la population en QPV a moins de 15 ans, soit 8 points de plus que l'Eurométropole
- **Une parentalité précoce plus fréquente** : en moyenne, 9% des femmes de 16 à 24 ans ont au moins un enfant à charge dans les QPV, soit deux fois plus que la moyenne métropolitaine
- **Une concentration des familles monoparentales** : en moyenne, les QPV accueillent 30% de familles monoparentales, contre 18% en moyenne dans l'Eurométropole
- **Une monoparentalité largement féminine** : parmi les familles monoparentales, celles dont le parent est une femme sont nettement majoritaires, surtout en QPV : 83 % contre 75 % au sein de la métropole

3 orientations stratégiques

- ▶ **Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif dès l'arrivée de l'enfant**
- ▶ **Faciliter le lien entre parents et écoles**
- ▶ **Soutenir les familles monoparentales**

Les partenaires mobilisés

- État
- CeA
- Communes
- CAF
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Cités éducatives
- Programmes de Réussite Éducative
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (en lien avec la CAF)
- Ateliers Santé Ville
- Adultes relais et postes FONJEP

ENJEU 2

LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE

Constats structurants

- **Un retard scolaire plus fréquent** : dans plus de la moitié des QPV, 24% des élèves de 3^{ème} ont un retard scolaire, contre 15% en moyenne dans l'Eurométropole
- **Une importante déscolarisation précoce** : près de la moitié des 18-24 ans de l'Eurométropole sortis précocement du système scolaire (jeunes en dehors de tout système de formation et qui ne sont pas diplômé-es, c'est-à-dire au mieux le diplôme du brevet) résident en QPV ; la part des jeunes décrocheurs y est près de 2,5 fois plus importante
- **La filière générale minoritaire au lycée** : 35% des élèves résidant en QPV s'orientent en lycée général, contre 54% en moyenne métropolitaine
- **Une faible mixité sociale au sein des établissements scolaires implantés dans les QPV**, avec des indices de position sociale (IPS) nettement plus faibles
- **Des écoles hors REP, dites « orphelines »** : à partir des IPS, plusieurs écoles élémentaires accueillant des élèves résidants en QPV sont identifiées : Ampère, Rhin et Sainte-Aurélie à Strasbourg, et Lucie Aubrac à Bischheim; toutes ces écoles ont un IPS plus faible que l'école élémentaire classée REP avec l'IPS le plus élevé

5 orientations stratégiques

- ▶ **Garantir l'accès à des temps de socialisation avant 3 ans à toutes les familles**
- ▶ **Améliorer les conditions d'apprentissage et réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire**
- ▶ **Prévenir les ruptures sociales et lutter contre le décrochage scolaire**
- ▶ **Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire**
- ▶ **Assurer la convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire, en assurant un traitement spécifique pour les écoles hors REP, dites orphelines**

Les partenaires mobilisés

- État
- CeA
- Métropole
- Communes
- CAF
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Cités éducatives / Cité de l'emploi
- Programmes de Réussite Éducative
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Les Cordées de la réussite
- « Mon stage de troisième »
- Bataillons de la prévention
- Appels à projets : annuel du Contrat de ville, animations de fin d'année (AFA), quartiers d'été
- Ville-Vie-Vacances / Colos apprenantes
- NPNRU
- Adultes relais et postes FONJEP

ENJEU 3

L'ACCÈS À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Constats structurants

- **Une plus faible scolarisation des 15-24 ans** : le taux de scolarisation est en moyenne de 60% pour l'ensemble des QPV contre 73,5% pour l'Eurométropole
- **Une part importante de jeunes « ni en études, ni en emploi, ni en formation »** : en moyenne, 25% des jeunes de 16-25 ans résidant en QPV sont non scolarisés et sans emploi
- **De plus en plus de diplômé·es, mais un écart qui se creuse avec l'agglomération** : 16% de la population a un diplôme supérieur ou équivalent à un BAC+2, contre 39% à l'échelle de l'Eurométropole ; la part des diplômé·es niveau « BAC+2 ou plus » a augmenté dans tous les QPV, mais moins fortement que pour l'ensemble de la métropole

3 orientations stratégiques

- ▶ **Développer les compétences psychosociales**
- ▶ **Ouvrir les perspectives d'orientations scolaires et professionnelles des jeunes**
- ▶ **Favoriser l'accès aux formations pour toutes et tous**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Métropole
- Missions locales
- Université
- EPIDE
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Cités éducatives / Cité de l'emploi
- Programmes de Réussite Éducative
- Les Cordées de la réussite
- « Mon stage de troisième »
- Bataillons de la prévention
- Emplois francs
- Adultes relais et postes FONJEP
- NPNRU

ENJEU 4

LA MAÎTRISE DE L'ÉCRIT, DE LA LECTURE ET DES USAGES NUMÉRIQUES

Constats structurants

- **Un rôle d'accueil des personnes étrangères toujours marqué en hausse** : en moyenne 1 habitant·e sur 4 est étrangèr·e, soit deux fois plus que la moyenne métropolitaine ; entre 2010 et 2018, la part de la population étrangère en QPV a augmenté de 4 points
- **Des situations d'illettrisme plus fréquentes** : l'illettrisme est deux fois plus fréquent en QPV, avec 14% de la population (chiffre national) dans cette situation
- **Des difficultés dans les démarches administratives dans un contexte général de dématérialisation des services publics** : titres de séjour, suivi scolaire des enfants et des jeunes, accès à l'emploi et aux droits sociaux, etc.

3 orientations stratégiques

- ▶ **Lutter contre l'illettrisme**
- ▶ **Soutenir les apprentissages du français pour les personnes non francophones**
- ▶ **Renforcer l'inclusion et la médiation numérique**

Les partenaires mobilisés

- État
- CeA
- Métropole
- Communes
- Missions locales
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Cités éducatives
- Programmes de Réussite Éducative
- CLAS (en lien avec la CAF)
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Adultes relais et postes FONJEP
- Conseillers numériques France services

ENJEU 5

L'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE POUR TOUTES ET TOUS

Constats structurants

- **Un écart dans l'accès à l'emploi qui persiste entre les QPV et le reste de la métropole** : en 2018, 44% des personnes en âge de travailler occupent un emploi, contre 60% pour l'ensemble de la population métropolitaine; le taux de chômage demeure presque 3 fois supérieur à celui de l'ensemble de l'Eurométropole
- **Le recul de l'emploi des femmes** : le taux d'emploi des femmes est de 39% pour l'ensemble des QPV ; au-delà de la différence globale femme-homme, les femmes des QPV voient leur situation face à l'emploi dégradée par rapport à l'ensemble des femmes de la métropole pour lesquelles le taux d'emploi s'élève à 57 % ; la majorité des quartiers voient leur taux d'emploi féminin significativement diminuer, creusant ainsi l'écart entre les quartiers prioritaires et la métropole
- **Une déqualification professionnelle plus importante** : 28% des hommes de 25-54 ans et 18% des femmes diplômé-es du supérieur sont ouvrièr-es ou au chômage ; pour les hommes, ces proportions sont près de deux fois plus élevées qu'au sein de l'Eurométropole

4 orientations stratégiques

- ▶ **Repérer et mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes et les seniors**
- ▶ **Lever les freins périphériques : mobilité géographique, garde d'enfants, Français Langue Étrangère (FLE)**
- ▶ **Valoriser les métiers de l'artisanat et de la transition écologique, et susciter des vocations**
- ▶ **Rendre plus lisibles et accessibles aux habitant-es les différents dispositifs d'aide à l'emploi**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Métropole
- Communes
- CAF
- Chambres consulaires
- Missions locales
- Université
- EPIDE
- Associations
- Entreprises

Les leviers de la Politique de la ville

- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Cité de l'emploi
- Emplois francs
- Adultes relais et postes FONJEP
- Bataillons de la prévention
- Zones Franches Urbaines
- PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)
- NPNRU

ENJEU 6

L'ENTREPREUNARIAT ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, NOTAMMENT D'UTILITÉ SOCIALE

Constats structurants

- **Des établissements de petite taille** : dans tous les QPV sans exception, la part des établissements qui n'emploient pas de salarié-e (72%) est toujours plus importante que la moyenne de l'Eurométropole ; dans les QPV, la part des micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (61%) est également toujours plus importante que la moyenne métropolitaine
- **Une présence historique et croissante de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur la métropole** : près de 1 700 établissements représentent plus de 27 750 emplois sur l'Eurométropole (+2,4% en un an)

3 orientations stratégiques

- ▶ **Accompagner la création d'entreprises et sécuriser les parcours des jeunes entrepreneurs**
- ▶ **Mobiliser les acteurs économiques pour les habitant·es**
- ▶ **Rapprocher les acteurs de la politique de la ville et l'entrepreneuriat social pour favoriser de nouveaux modèles économiques**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Métropole
- Entreprises
- BPIFrance
- Chambres consulaires
- Bailleurs
- LOCUSEM
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Cité de l'emploi
- PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)
- Zones Franches Urbaines
- Allègement fiscal pour les entreprises en QPV
- NPNRU
- Entrepreneuriat Quartiers 2030
- Appel à projets annuel du Contrat de ville

ENJEU 7

L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

Constats structurants

- **1 QPV sur 2 dispose d'au moins un équipement culturel accessible à pied** : 9 des 18 quartiers se situent à proximité d'un équipement culturel, soit à moins de 15 minutes de marche
- **Une plus faible fréquentation des structures culturelles** : par exemple, sur les 35 000 abonné-es du réseau de médiathèques de l'Eurométropole, seuls 9% résident en QPV
- **Une pratique sportive en club moins fréquente, notamment pour les femmes** : en 2019, 4% des licencié-es sportif-ves sont domicilié-es en QPV (chiffre national), et les femmes n'y représentent que 3,4% des licences, contre 4,3% pour les hommes
- **La persistance des inégalités dans les départs en vacances** : en 2021, 45% des enfants et des jeunes de 5 à 19 ans ne sont pas partis en vacances en France (CREDOC) ; les ménages les plus modestes partent non seulement moins en vacances, mais également moins loin et moins longtemps

4 orientations stratégiques

- ▶ Favoriser l'accès à l'offre d'accueil et de loisirs des enfants et des jeunes
- ▶ Garantir des vacances pour tous les enfants et les jeunes
- ▶ Faciliter l'accès à l'art et à la culture pour toutes et tous et renforcer l'offre culturelle au service du développement des quartiers
- ▶ Accompagner les habitant-es vers une activité physique diversifiée, particulièrement les jeunes filles

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Communes
- Métropole
- CAF
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Cités éducatives
- Programmes de Réussite Éducative
- CLAS (en lien avec la CAF)
- Animations de fin d'année (AFA)
- Quartiers d'été / d'automne / d'hiver
- Ville-Vie-Vacances / Colos apprenantes
- NPNRU

ENJEU 8

LA CITOYENNETÉ, LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT

Constats structurants

- **Une abstention électorale plus forte** : en moyenne au niveau national, le taux de participation au premier tour des élections présidentielles en 2017 était de 68 % dans les quartiers prioritaires, soit une mobilisation nettement inférieure avec un écart de près de 10 points à celle observée dans leurs communes d'appartenance
- **Une faible représentation des habitant·es dans les espaces de démocratie locale**

2 orientations stratégiques

- ▶ **Reconnaître et favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen dès le plus jeune âge**
- ▶ **Contribuer à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République et lutter contre les replis communautaires**

Les partenaires mobilisés

- État
- CeA
- Métropole
- Communes
- CAF
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Cités éducatives
- Bataillons de la prévention
- Colos apprenantes / Ville-Vie-Vacances
- Formation Valeurs de la République et Laïcité





3

Des rues et des logements où il fait bon vivre

La qualité du cadre de vie et le dialogue avec les institutions sont des sujets incontournables pour les habitant-es. Ainsi, la réponse aux enjeux du quotidien s'impose comme une priorité d'action pour l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. Il s'agit ici d'agir sur les logements et les espaces partagés, publics comme privés, et de garantir la sécurité dans toutes les rues, notamment en luttant contre les incivilités et les trafics. Il s'agit aussi de développer les services de proximité et les centralités dans chaque quartier, pour mettre en œuvre autant que possible le modèle de la 'ville du quart d'heure'.

5 enjeux

1. La qualité et la sobriété énergétique de l'habitat
2. L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement
3. La proximité et la vie de quartier
4. La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs
5. La sécurité et la tranquillité publiques

ENJEU 1

LA QUALITÉ ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Constats structurants

- **Un parc immobilier ancien** : la majorité des logements sociaux ont été construits durant les Trente Glorieuses (1949-1975)
- **Le logement et l'isolation thermique au cœur des préoccupations des habitant-es** : au niveau national, 70% des habitant-es des QPV indiquent avoir eu trop chaud l'été (56% en France) et 62% trop froid l'hiver (contre 35%) ; la promiscuité auditive se fait sentir (57% contre 35%), tandis que 39% des habitant-es indiquent « avoir souffert d'humidité », contre 22% des français (baromètre sur la vie dans les quartiers populaires de l'ANRU)

4 orientations stratégiques

- ▶ **Poursuivre la rénovation de l'habitat pour assurer la sobriété énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique**
- ▶ **Accompagner les habitant-es dans l'appropriation de leur logement et des espaces communs**
- ▶ **Prévenir les risques en santé environnementale : lutter contre l'habitat indigne et l'exposition aux perturbateurs endocriniens**
- ▶ **Améliorer le dialogue bailleurs - locataires**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Métropole
- Communes
- Bailleurs
- Banque des territoires
- Agence du Climat
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- NPNRU et appels à projets thématiques Quartiers fertiles / résilients
- Appel à projets annuel du Contrat de ville

ENJEU 2

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Constats structurants

- **Une exposition accrue des habitant-es des quartiers aux vulnérabilités environnementales** : « Alors que les habitant-es des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements... » (Comité Interministériel des Villes - 27 octobre 2023)

5 orientations stratégiques

- ▶ **Verdir et rafraichir les espaces extérieurs pour lutter contre les îlots de chaleur**
- ▶ **Améliorer la qualité de l'air**
- ▶ **Préserver la ressource en eau**
- ▶ **Promouvoir une consommation responsable**
- ▶ **Soutenir et amplifier l'éducation à la transformation écologique**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- Métropole
- Communes
- Bailleurs
- Agence du Climat
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- NPNRU et appels à projets thématiques
Quartiers fertiles / résilients
- Appel à projets annuel du Contrat de ville

ENJEU 3

LA PROXIMITÉ ET LA VIE DE QUARTIER

Constats structurants

- **Un déficit d'offre commerciale** : en 2016, au niveau national, les QPV comptaient en moyenne 7,3 établissements commerciaux pour 1 000 habitant-es contre 10,3 établissements pour 1 000 habitant-es pour les agglomérations qui les abritent (CGET) ; même si le prix du foncier y est souvent plus abordable, les projets de commerces en QPV sont freinés du fait du faible pouvoir d'achat des habitant-es ou encore de locaux ou de fonciers inappropriés à l'installation d'activités commerciales (visibilité depuis les voies principales, accessibilité, ouverture à l'espace public, etc.)
- **Un éloignement de certain-es habitant-es aux services de proximité** : à titre d'exemple, la distance moyenne d'accès aux commerces et services alimentaires de proximité (boulangerie, commerce de détail ou supermarché) à 300m et 500m des QPV est en deça de celle de l'Eurométropole ; 10% de la population en QPV ne dispose pas d'un accès aux services alimentaires à moins de 1 000 mètres

3 orientations stratégiques

- ▶ **Améliorer l'accès aux services de proximité**
- ▶ **Favoriser l'implantation de commerces et d'activités économiques variés dans les quartiers, notamment engagés pour la transition et le changement de modes de consommation**
- ▶ **Soutenir les liens sociaux, la solidarité et l'animation d'espaces de convivialité en cœur de quartier**

Les partenaires mobilisés

- État
- Région
- CeA
- Métropole
- Communes
- LOCUSEM
- BPIFrance
- Chambres consulaires
- Associations
- Entreprises

Les leviers de la Politique de la ville

- NPNRU
- Zones Franches Urbaines et allègement fiscaux pour les entreprises en QPV
- Appel à projets : annuel du Contrat de ville, quartiers d'été, animations de fin d'année (AFA)
- Adultes relais
- Abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en QPV
- Entrepreneuriat Quartiers 2030

ENJEU 4

LA QUALITÉ, LA PROPRETÉ ET L'APPROPRIATION DES ESPACES COMMUNS

Constats structurants

- **Des problèmes de propreté et de dégradations réguliers dans les espaces publics collectifs** : « incivilités », « encombrants », « rongeurs et punaises de lit », « manque de poubelles » ; un manque de réactivité dans l'entretien des espaces collectifs mis en avant par les habitant-es (concertation citoyenne du 3 juillet 2023)
- **Une appropriation inégale des espaces partagés** : des conflits d'usages et incivilités donnant lieu à une appropriation inégale des espaces publics et collectifs, notamment défavorable aux femmes qui « évitent » certains lieux, parcours ou mode de déplacement, voire « limitent » leurs sorties (concertation citoyenne du 3 juillet 2023)

2 orientations stratégiques

- ▶ **Traiter les dysfonctionnements sur les espaces communs et améliorer la propreté, la gestion des déchets, encombrants et véhicules épaves**
- ▶ **Favoriser l'investissement positif et l'appropriation des espaces publics et collectifs, notamment des femmes**

Les partenaires mobilisés

- État
- Métropole
- Communes
- Bailleurs
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en QPV
- NPNRU
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Adultes relais

ENJEU 5

LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUES

Constats structurants

- **Des infractions plus fréquentes** : au niveau national, sur la période 2021-2022, la moyenne du nombre d'infractions enregistrées en QPV est supérieure à la moyenne nationale dans la quasi-totalité des types d'infractions ; en moyenne, il y a eu trois fois plus d'homicides et vols avec arme que sur l'ensemble du territoire, presque deux fois plus de coups et blessures volontaires intrafamiliaux et en dehors du cadre familial (service statistique du Ministère de l'Intérieur)
- **Des habitant-es plus souvent victimes** : 3 victimes sur 5 résident en QPV où l'infraction est commise ; les habitant-es des QPV sont au moins deux fois plus souvent victimes de violences (service statistique du Ministère de l'Intérieur)
- **Un sentiment d'insécurité répandu, notamment chez les femmes et les senior-es** : dans une majorité de quartiers, des demandes de lutte contre les incivilités (respect et partage des espaces publics, nuisances sonores,...) ; des difficultés plus marquées dans certains quartiers, liées par exemple aux trafics (sécurisation des halls d'immeubles, des caves...) et aux rodéos urbains

4 orientations stratégiques

- ▶ **Prévenir et lutter contre la délinquance et les incivilités**
- ▶ **Favoriser le rapprochement entre la population et les institutions et en particulier l'interconnaissance entre les jeunes et les forces de sécurité**
- ▶ **Lutter contre l'économie souterraine et le trafic de drogues**
- ▶ **Prévenir les violences urbaines tout au long de l'année, notamment lors de la soirée de Nouvel-An**

Les partenaires mobilisés

- État
- Métropole
- Communes
- Bailleurs
- Associations

Les leviers de la Politique de la ville

- Quartiers de reconquête républicaine (QRR)
- Bataillons de la prévention
- Animations de fin d'année (AFA)
- Appel à projets annuel du Contrat de ville
- Ville-Vie-Vacances
- Formation Valeurs de la République et Laïcité
- NPNRU
- Adultes relais





Les conditions de réussite

La convention cadre identifie 4 conditions de réussite pour répondre aux enjeux et aux orientations stratégiques du Contrat de ville.

1

La participation des habitant·es

2

Le soutien à la vie associative

3

L'observation, le suivi et l'évaluation

4

Le renouvellement du pilotage partenarial

1 La participation des habitant·es

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a posé la co-construction avec les habitant·es et les acteurs de la Politique de la ville comme un impératif, en instaurant des conseils citoyens paritaires avec plusieurs collèges.

Près de dix ans plus tard, sur les quinze conseils citoyens initialement prévus sur le territoire eurométropolitain, cinq conseils citoyens sont encore actifs dans des formats très variés.

L'évaluation du précédent contrat a apporté divers enseignements, notamment l'importance de travailler la mobilisation des habitant·es dans la durée et de multiplier les formats et modalités de la participation citoyenne. Par ailleurs, dans les temps de concertation relatifs à l'élaboration du contrat, les habitant·es ont exprimé une attente forte sur l'amélioration de l'information et de la réponse aux interpellations.

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de ville Quartiers 2030 relève la nécessité de s'appuyer sur l'ensemble des « démarches de participation citoyenne déjà engagées sur le territoire, incluant les conseils citoyens, pouvant s'appuyer sur les maisons du projet en renouvellement urbain mais également les tables de quartiers et des collectifs d'habitants présents et actifs, et en prévoyant, le cas échéant, d'articuler plusieurs formes et outils de participation citoyenne, mais aussi de soutenir le déploiement de nouvelles dynamiques là où elles sont moins développées ».

Principes

Pour reconnaître et soutenir le pouvoir de dire et d'agir des habitant·es dans la conduite de l'action publique dans les quartiers populaires et développer une démocratie d'initiative et d'interpellation, les partenaires s'engagent à respecter les principes suivants :

- ▶ Informer, restituer et évaluer l'action publique menée dans les QPV
- ▶ Accompagner les collectifs citoyens, notamment les conseils citoyens
- ▶ Écouter et répondre aux interpellations des habitant·es et collectifs citoyens
- ▶ Concerter les actions et projets structurants
- ▶ Promouvoir et accompagner les initiatives citoyennes
- ▶ Garantir la mobilisation des habitant·es des QPV dans les instances de démocratie locale et de participation

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de ces principes d'actions reposera notamment sur :

- une animation globale de la participation portée par les communes, avec l'appui de l'Eurométropole et de l'Etat
- l'identification d'un·e référent·e dédié·e au dialogue habitant·es par chaque signataire
- la diversification des formats de dialogue pour favoriser l'expression et la participation de toutes et tous
- la mobilisation de moyens de communication adaptés par chaque signataire
- le soutien des associations accompagnant l'expression de la parole des habitant·es
- le porter-à-connaissance et la visibilité des espaces de dialogue et des contacts

2

Le soutien à la vie associative

Fortes de leur capacité à remplir des missions d'animation du territoire et à se mettre au service de l'intérêt général, les associations occupent un rôle majeur dans la Politique de la ville. En tant qu'espaces de participation citoyenne, les associations construisent leurs actions au plus près des besoins des territoires, en apportant notamment aux habitant-es des services, projets et initiatives essentiels à leur qualité de vie.

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est doté d'un fort dynamisme associatif. Dans le cadre de la Politique de la ville, plus de 200 associations sont soutenues par les partenaires pour agir au quotidien dans tous les domaines (éducation, culture, sport, insertion sociale et professionnelle, égalité femmes-hommes, santé...).

L'évaluation finale du précédent contrat a fait ressortir plusieurs réalités et contraintes auxquelles est confronté le monde associatif dans les quartiers populaires :

- une multiplication des appels à projets qui complexifie la lisibilité des moyens mobilisables et impose aux associations un temps conséquent de travail sur le volet administratif et financier ;
- des appels à projets, qui par leur logique, induisent des formes de « concurrence » entre associations ;
- des financements Politique de la ville déterminants pour les associations, qui se tournent prioritairement vers l'appel à projet annuel du Contrat de ville pour pallier les difficultés d'accès aux financements de droit commun ;
- des associations demandeuses de davantage d'accompagnement dans la construction des projets ;
- des « petites associations de proximité » particulièrement fragilisées.

Principes

Pour reconnaître le rôle majeur des associations dans la mise en œuvre de l'action publique dans les quartiers prioritaires et soutenir la vie associative, les partenaires s'engagent à respecter les principes suivants :

- ▶ Stabiliser une présence associative dans les quartiers
- ▶ Simplifier et optimiser les modalités de soutien
- ▶ Pérenniser les financements
- ▶ Favoriser les coopérations entre associations
- ▶ Former, appuyer et outiller

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de ces principes d'actions reposera notamment sur :

- l'expérimentation du financement en fonctionnement des petites associations de proximité
- l'amplification du recours aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) et l'introduction de CPO multi-partenaires
- la simplification du mécanisme des appels à projets : réaffirmer le rôle de guichet unique, travailler l'intégration des appels à projets spécifiques (Cités, Quartiers, CLAS, AFA, ...), garantir un accompagnement au dépôt de projet
- le soutien au développement de la coopération et de la co-construction des projets : favoriser les projets montés en coopération mutualisée (consortium), les projets inter-associatifs
- l'accompagnement de la formation des salarié-es et bénévoles des associations : formations pluri-acteurs, animation du réseau et formation des adultes-relais, etc.

3 L'observation, le suivi et l'évaluation

La loi Lamy rend obligatoire l'évaluation du Contrat de ville. Elle précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

Pour mesurer l'atteinte des objectifs du Contrat de ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires, les fonctions d'observation, de suivi et d'évaluation continue sont à renforcer. La mesure des politiques de droit commun dans les quartiers à travers la mise en place d'indicateurs territorialisés est un enjeu essentiel pour assurer le pilotage du contrat.

Principes

Pour reconnaître le rôle majeur de la connaissance dans le pilotage du Contrat de ville, les partenaires s'engagent à respecter les principes suivants :

- ▶ Assurer en continu une veille du territoire et anticiper les évolutions afin d'offrir une réponse adaptée aux habitant-es
- ▶ Mesurer la mobilisation et l'impact des politiques publiques, dont celles de droit commun, dans les territoires
- ▶ Mobiliser et partager l'information entre les partenaires, de la collecte des données à l'analyse
- ▶ Garantir une dimension participative et impliquer les associations et les habitant-es dans l'analyse partagée

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de ces principes d'actions reposera notamment sur :

- une équipe de coordination pilotée par l'Eurométropole, en lien étroit avec l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)
- des conventions d'échanges de données entre partenaires
- des outils dédiés : systèmes d'informations, tableaux de bord avec un socle d'indicateurs pour la convention cadre et les plans d'actions territoriaux, notes d'études,...
- des temps et des espaces d'analyse partagée avec les acteurs
- une évaluation à mi-parcours en 2027 et une évaluation finale en 2030

4 Le renouvellement du pilotage partenarial

L'organisation du pilotage partenarial doit permettre de faire vivre le Contrat de Ville dans la durée, de donner toute la place aux différents acteurs en favorisant leurs coopérations. Elle repose sur un schéma de gouvernance articulant pilotage territorial renforcé et pilotage transversal.

La mobilisation du droit commun constitue un enjeu majeur du présent contrat auquel le dispositif de pilotage et de gouvernance doit répondre. Il s'agit de construire des coordinations opérationnelles autour des grandes ambitions du Contrat de ville, en favorisant les articulations avec les instances existantes qui pilotent les différents contrats, programmes et dispositifs structurants sur le territoire.

Principes

Pour reconnaître le rôle majeur de la coopération inter-institutionnelle dans la territorialisation à la bonne échelle des politiques publiques, les partenaires s'engagent à respecter les principes suivants :

- ▶ Agir collectivement dans une approche en équité territoriale et sociale
- ▶ Mobiliser l'ensemble des moyens de la Politique de la ville et de droit commun
- ▶ Expérimenter et rechercher l'innovation dans l'action publique
- ▶ Piloter de manière collaborative l'atteinte des objectifs
- ▶ Articuler au plus près des territoires l'animation et le pilotage
- ▶ Simplifier et intégrer les instances d'animation et de pilotage des dispositifs de la Politique de la ville

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de ces principes d'actions reposera notamment sur :

- le co-pilotage du Contrat de ville par l'Eurométropole de Strasbourg et l'État, en lien étroit avec les communes
- une ingénierie de projet dédiée en charge du pilotage technique aux échelles transversale et territoriale, portée par l'Eurométropole et les communes, avec l'appui de l'État
- l'identification d'un·e référent·e dédié·e à la coordination technique par chaque signataire
- la tenue annuelle d'un Comité des financeurs pour coordonner les soutiens à la vie associative
- la tenue annuelle d'un Comité de pilotage territorial à l'échelle des QPV ou de regroupement de QPV
- la tenue annuelle de Comités de pilotage thématiques (à définir en 2024)
- la tenue d'un Comité de suivi tous les deux ans, associant l'ensemble des partenaires signataires et des acteurs élargis de la Politique de la ville



Signatures

Josiane CHEVALIER

Préfète de la Région Grand Est
Préfète du Bas-Rhin

Franck LEROY

Président de la Région
Grand Est

Frédéric BIERRY

Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

Jean-Louis HOERLÉ

Maire de Bischheim

Thibaud PHILIPPS

Maire d'Illkirch-Graffenstaden

Catherine GRAEF-ECKERT

Maire de Lingolsheim

Fabienne BAAS

Maire d'Ostwald

Danielle DAMBACH

Maire de Schiltigheim

Jeanne BARSEGHIAN

Maire de Strasbourg

Yolande RENZI

Procureure de la République
près le Tribunal Judiciaire de
Strasbourg

Olivier FARON

Recteur de l'Académie de
Strasbourg

Virginie CAYRE

Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est

Philippe WEISSELDINGER

Directeur territorial de France
Travail

Christine KUHN-KAPFER

Directrice Territoriale Alsace
de la Protection Judiciaire de la
Jeunesse

Benjamin CHANSEAUME

Directeur fonctionnel
d'insertion et de probation du
Bas-Rhin

Frédérique MEYER

Présidente du Conseil
d'Administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du
Bas-Rhin

Magali DEBATTE

Directrice régionale Grand Est
de la Banque des Territoires –
CDC

Philippe FLEURENTIN

Responsable Création et
Entreprenariat - Réseau Est de
BPIFrance

Michel DENEKEN

Président de l'Université de
Strasbourg

Jean-Luc HEIMBURGER

Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie
Alsace Métropole

Jean-Luc HOFFMANN

Président de la Chambre des
Métiers d'Alsace

Emmanuelle BEYER

Présidente de la Chambre
Régionale de l'Économie
Sociale et Solidaire Grand Est

Thierry MAJCHRZAK

Directeur du Centre EPIDE de
Strasbourg

Danielle DAMBACH

Présidente de l'Agence du climat de l'Eurométropole de Strasbourg

Emmanuel AUNEAU

Directeur général de la Compagnie des Transports Strasbourgeois

Marie-Dominique DREYSSE

Présidente de la Mission Locale Strasbourg Eurométropole

Yann PARISOT

Président de la Mission Locale et Relais Emploi de Schiltigheim

Alain RAMDANI

Président de l'AREAL

Julien MATTEI

Directeur général d'Ophéa

Virginie JACOB

Directrice générale d'Habitation moderne

Francis BENTZ

Directeur général d'Alsace Habitat

Sylvie SEIGNEUR

Présidente d'Habitat de l'Ill

Sébastien EHRET

Directeur général de Foyer moderne de Schiltigheim

François MARCADE

Président du Conseil d'administration de Sedes

André GIRONA

Directeur général de Somco

Philippe BLECH

Directeur interrégional de CDC
Habitat Nord-Est

Eric SUAREZ

Directeur d'agence Alsace-
Lorraine de ICF Habitat Nord-Est

Sébastien TILIGNAC

Directeur général de Batigère
Habitat

Damien TOURNEUR

Directeur général de Domial

Francois BAKONYI

Directeur général 3F Grand Est

Jacques FERRAND

Directeur général de Néolia

Olivier THUET

Directeur général de
LOCUSEM

Annexes

Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

Annexe 2 : Déclinaisons opérationnelles des 3 ambitions partagées

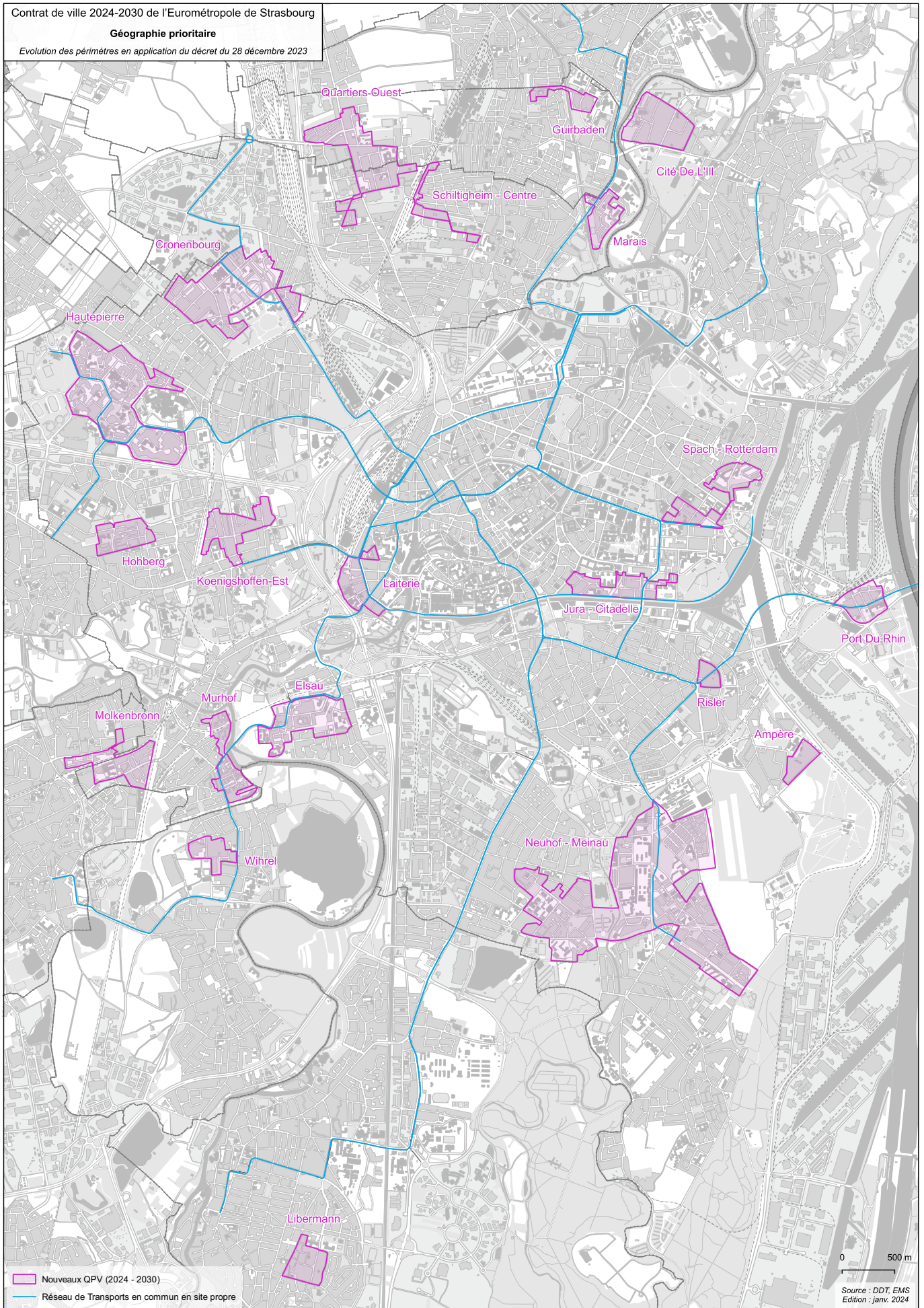
Annexe 3 : Contribution de la Région Grand-Est aux nouveaux Contrats de ville

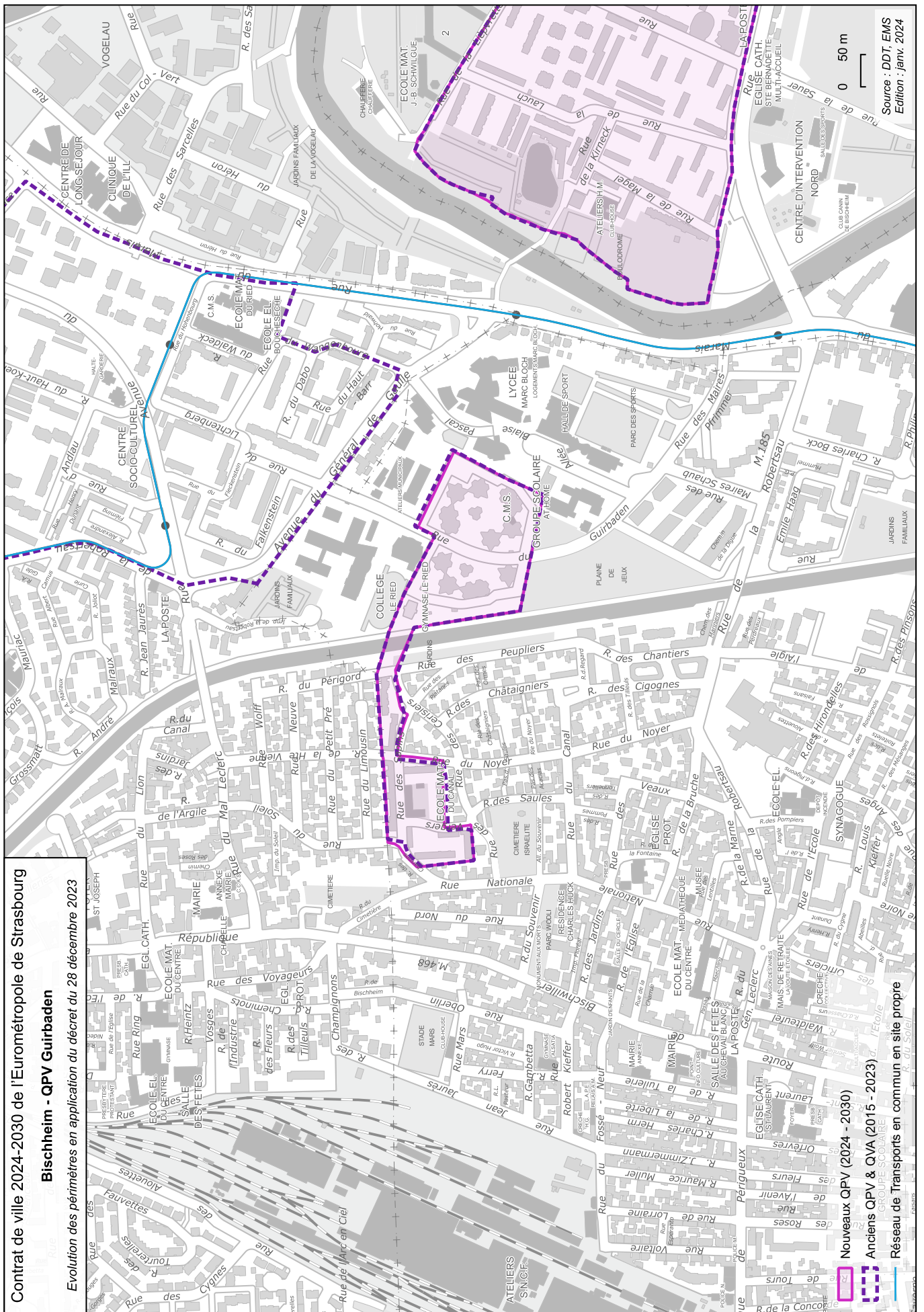
Annexe 1

Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

Géographie prioritaire

Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023



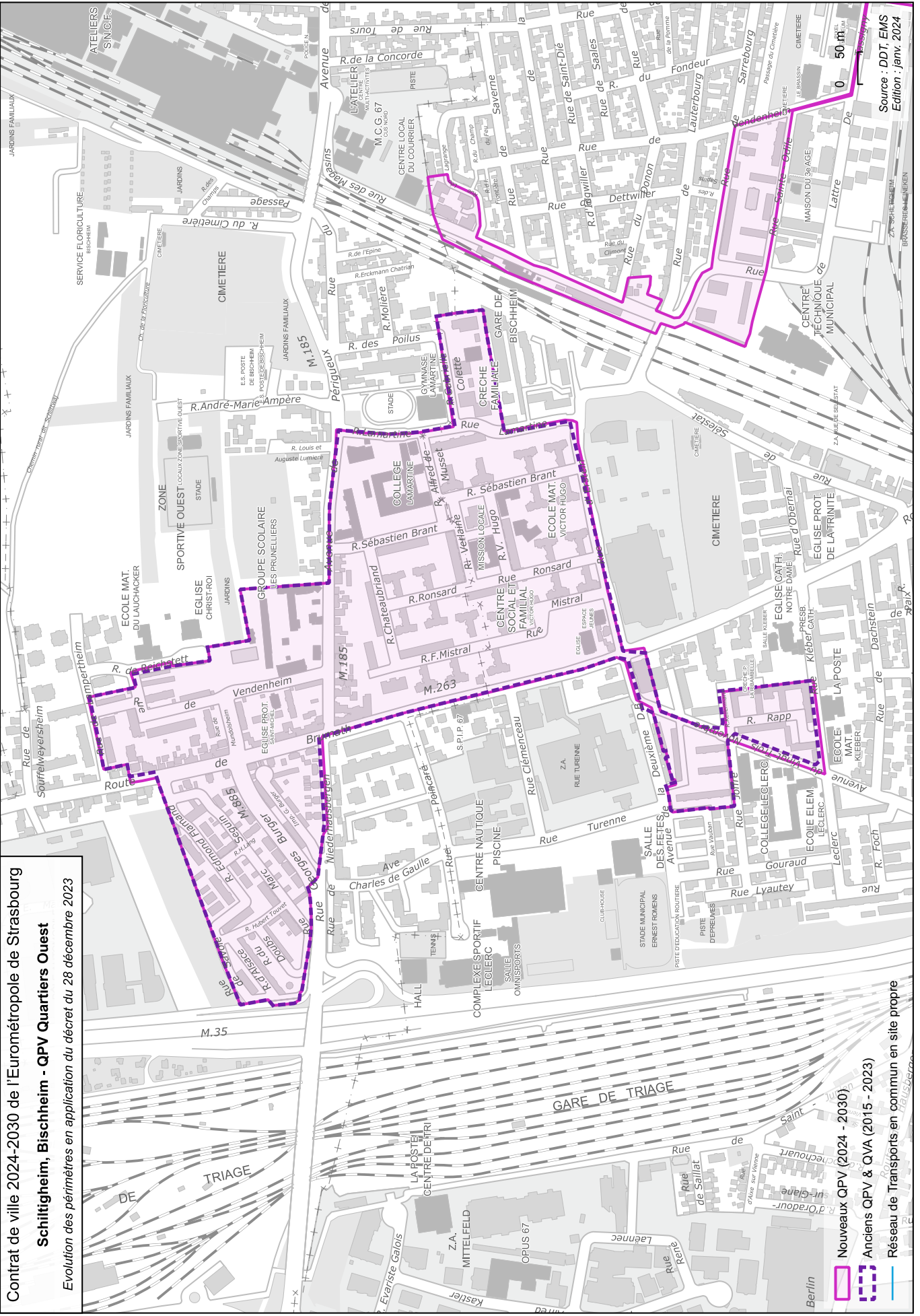


Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Bischheim - QPV Guirbaden
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

 Nouveaux QPV (2024 - 2030)
 Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
 Réseau de Transports en commun en site propre

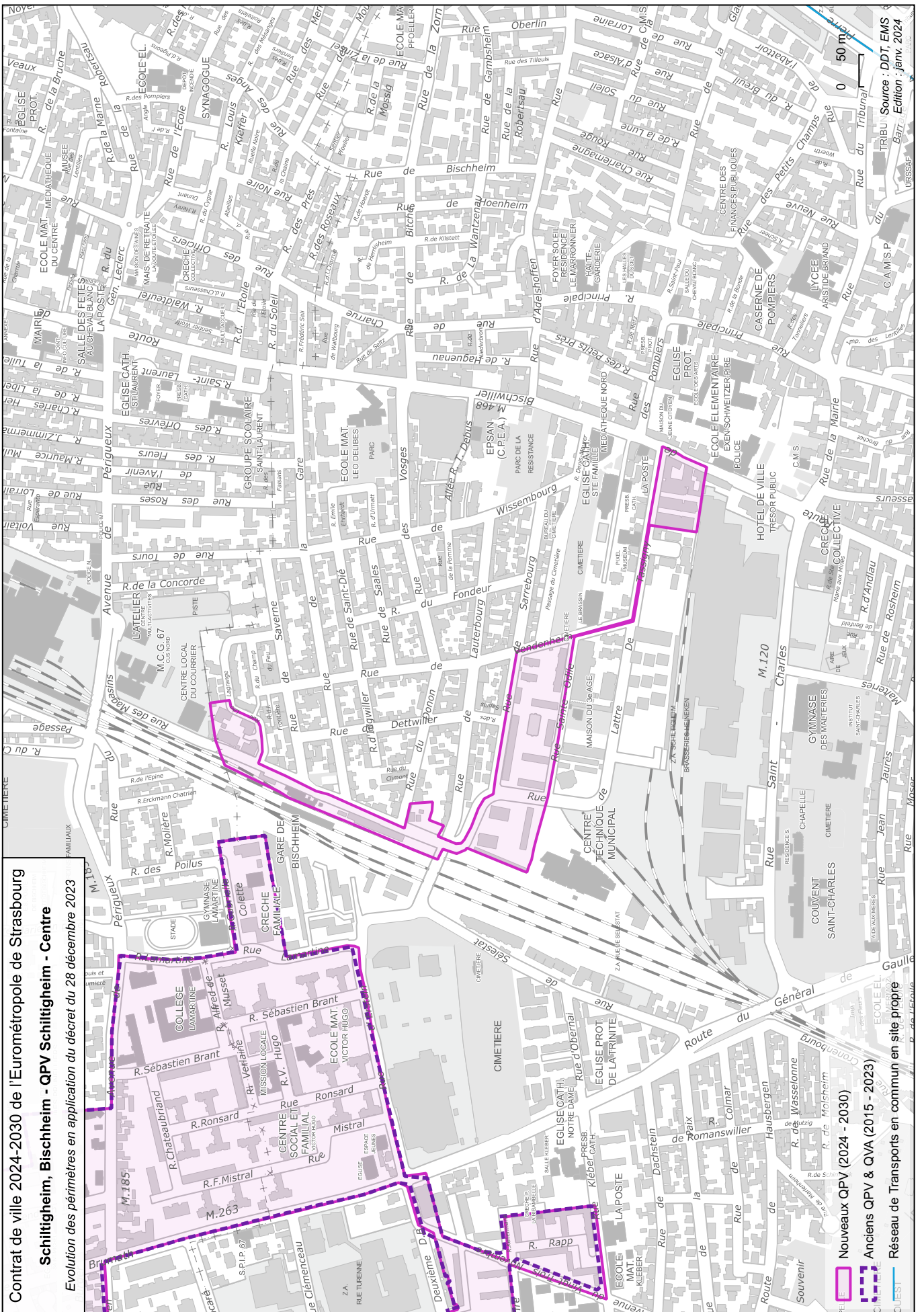
Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Schiltigheim, Bischheim - QPV Quartiers Ouest
Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

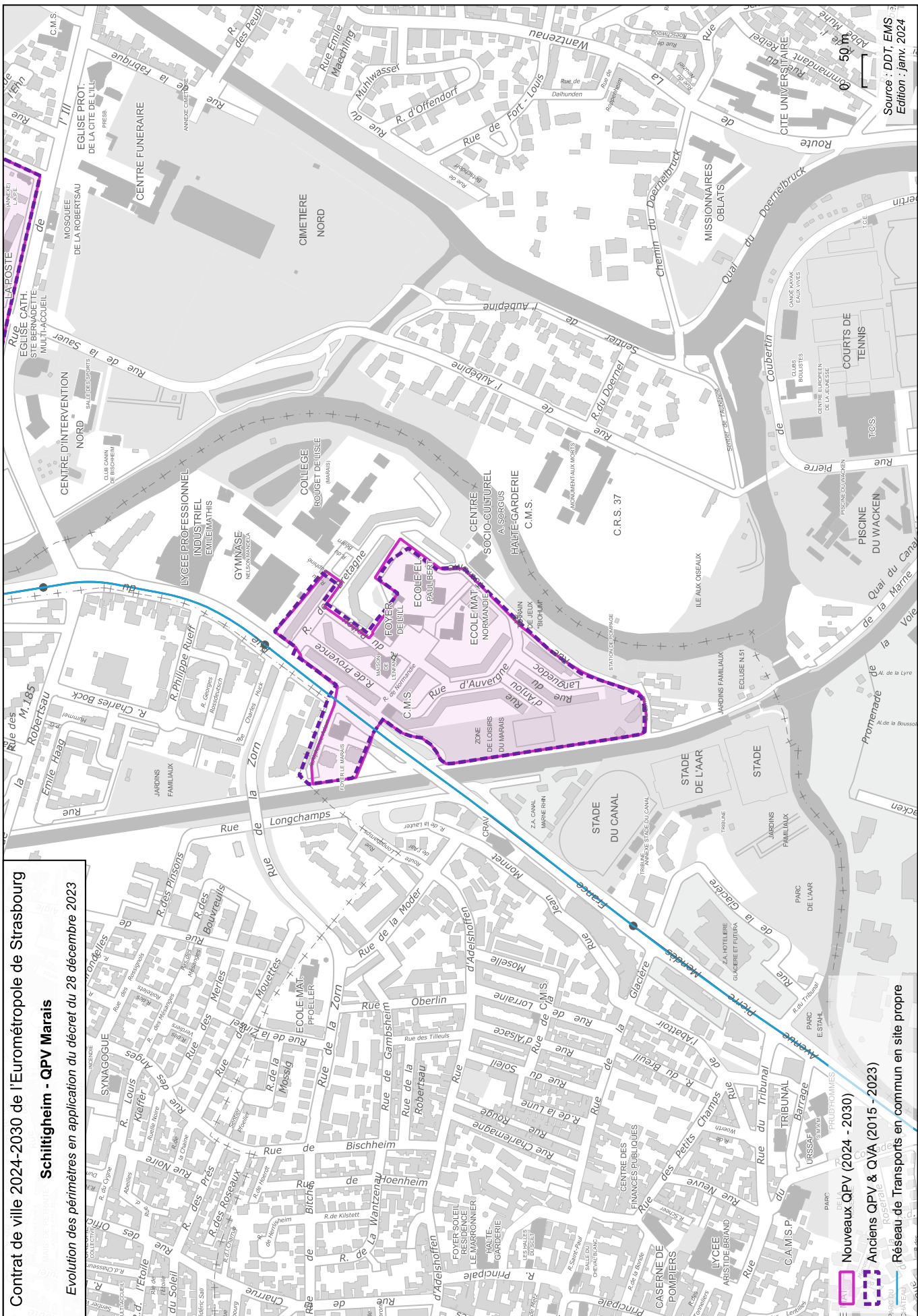


Nouveaux QPV (2024 - 2030)
 Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
 Réseau de Transports en commun en site propre

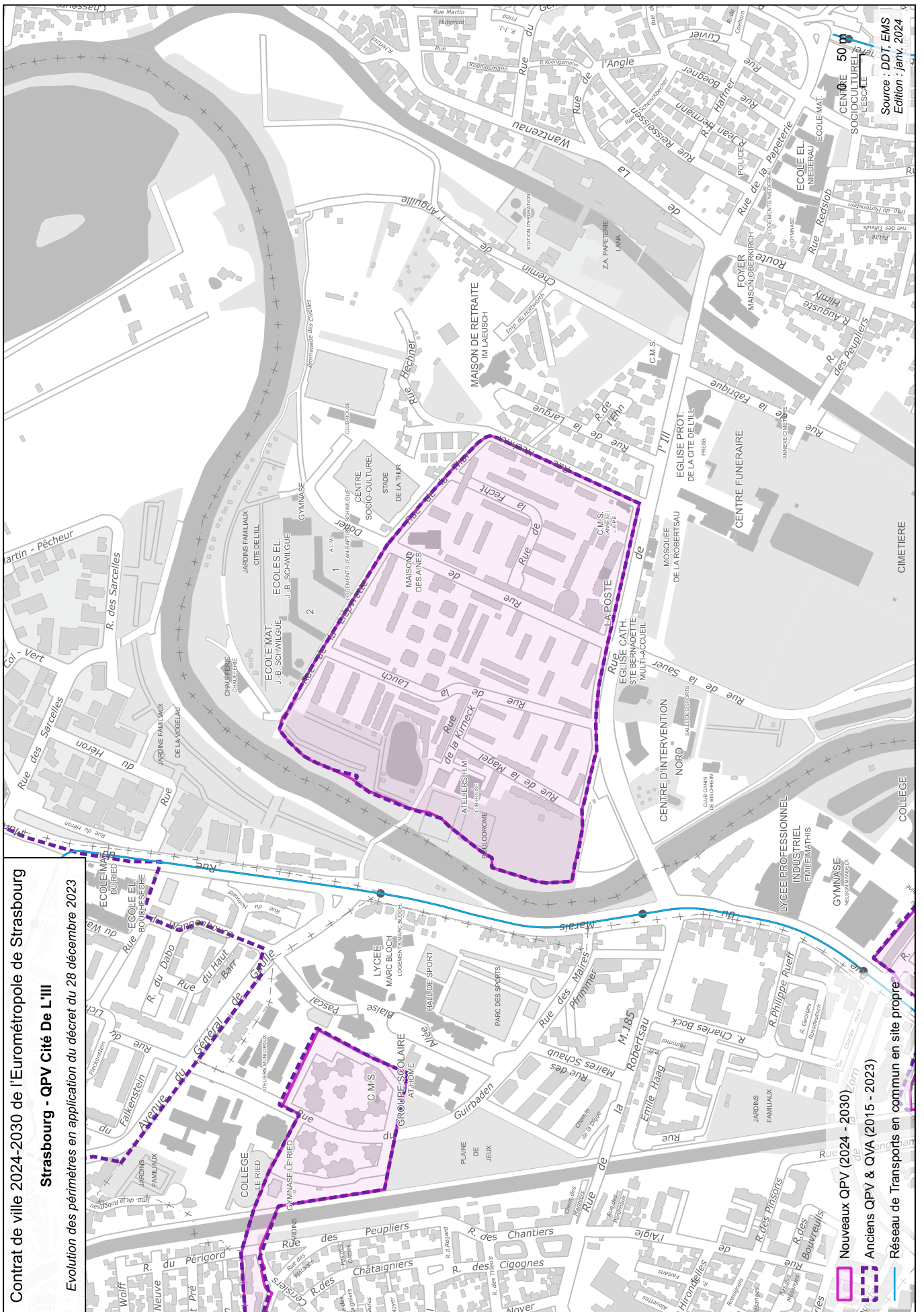
Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

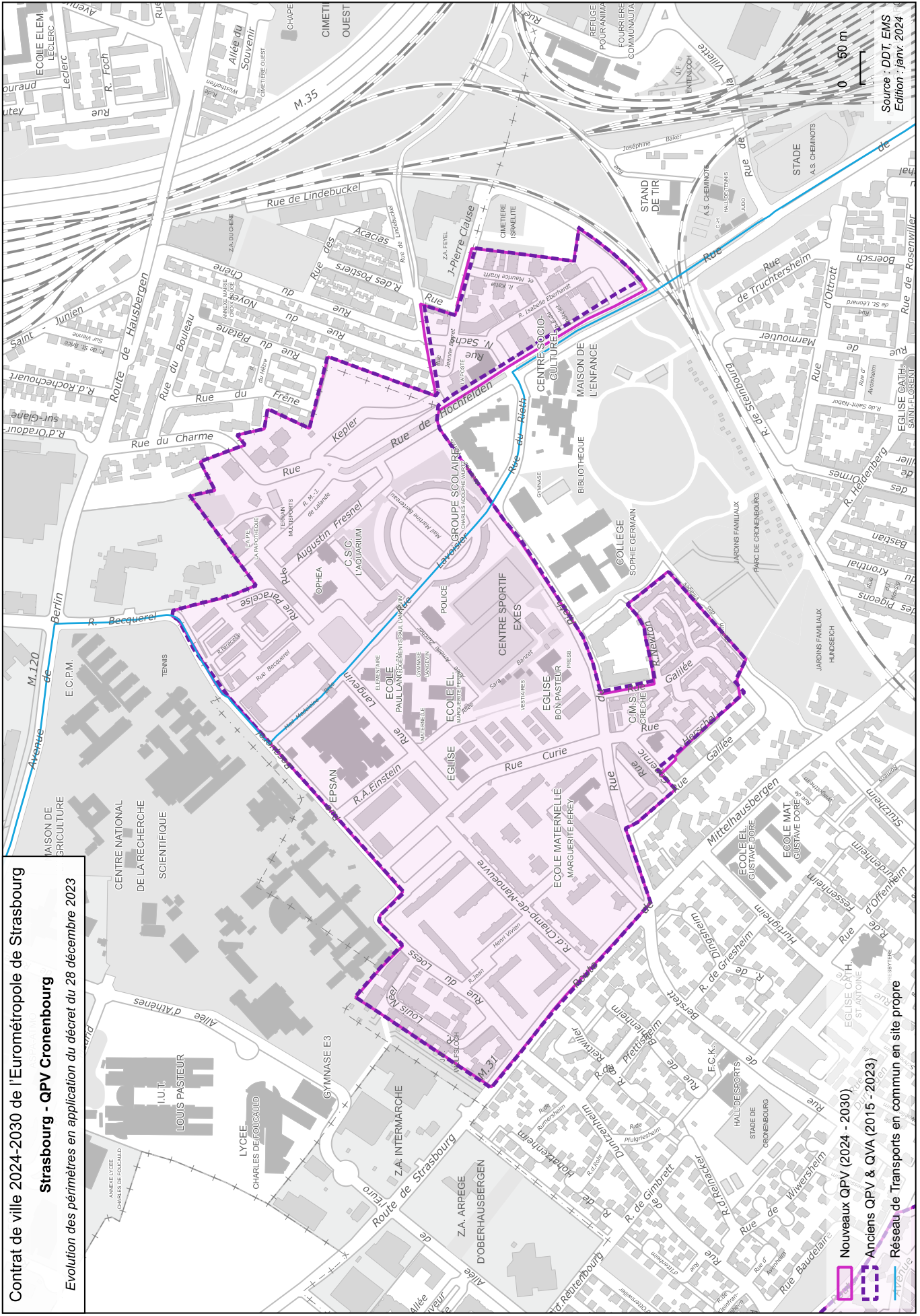


Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg - QPV Cronenberg

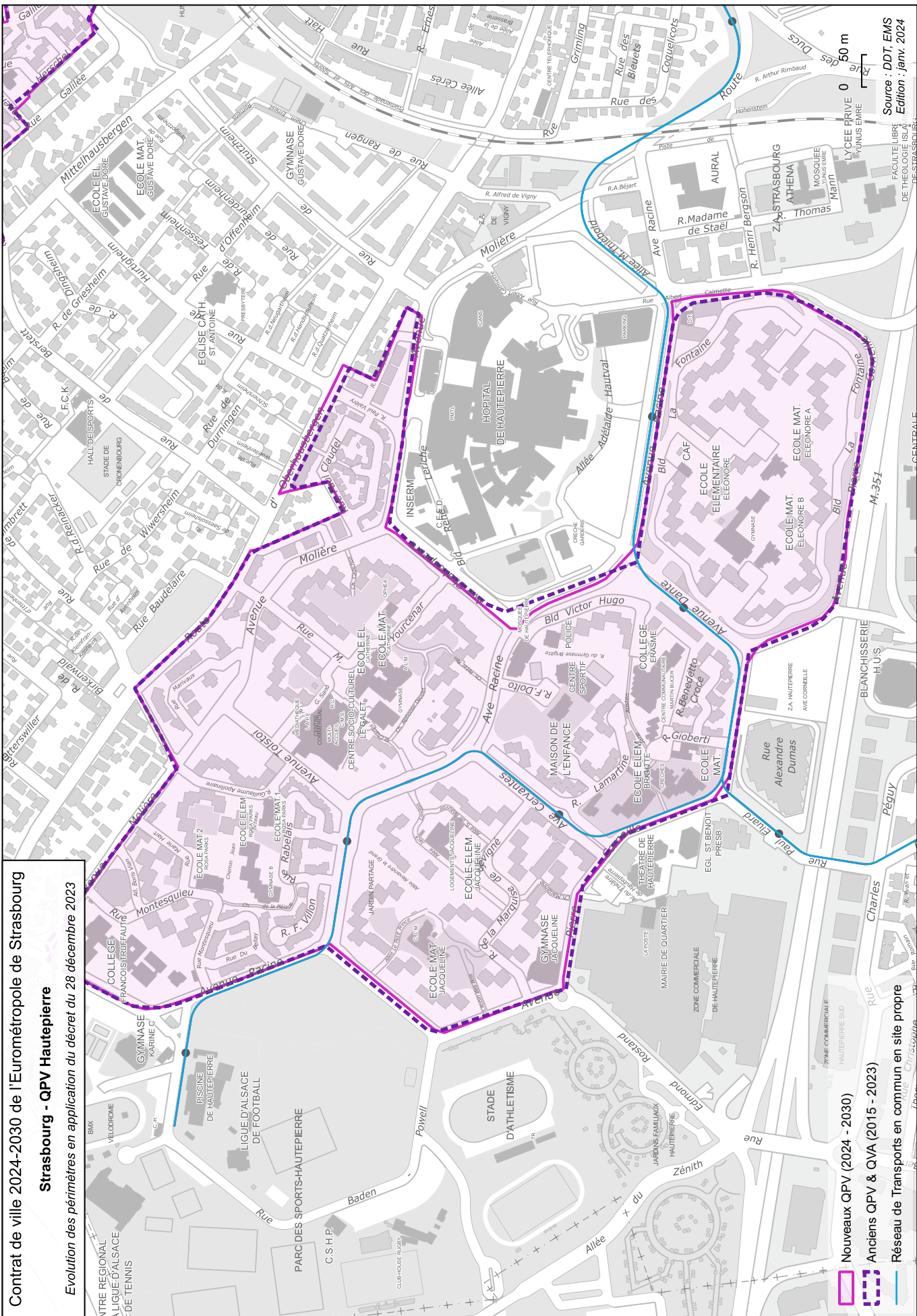
Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023



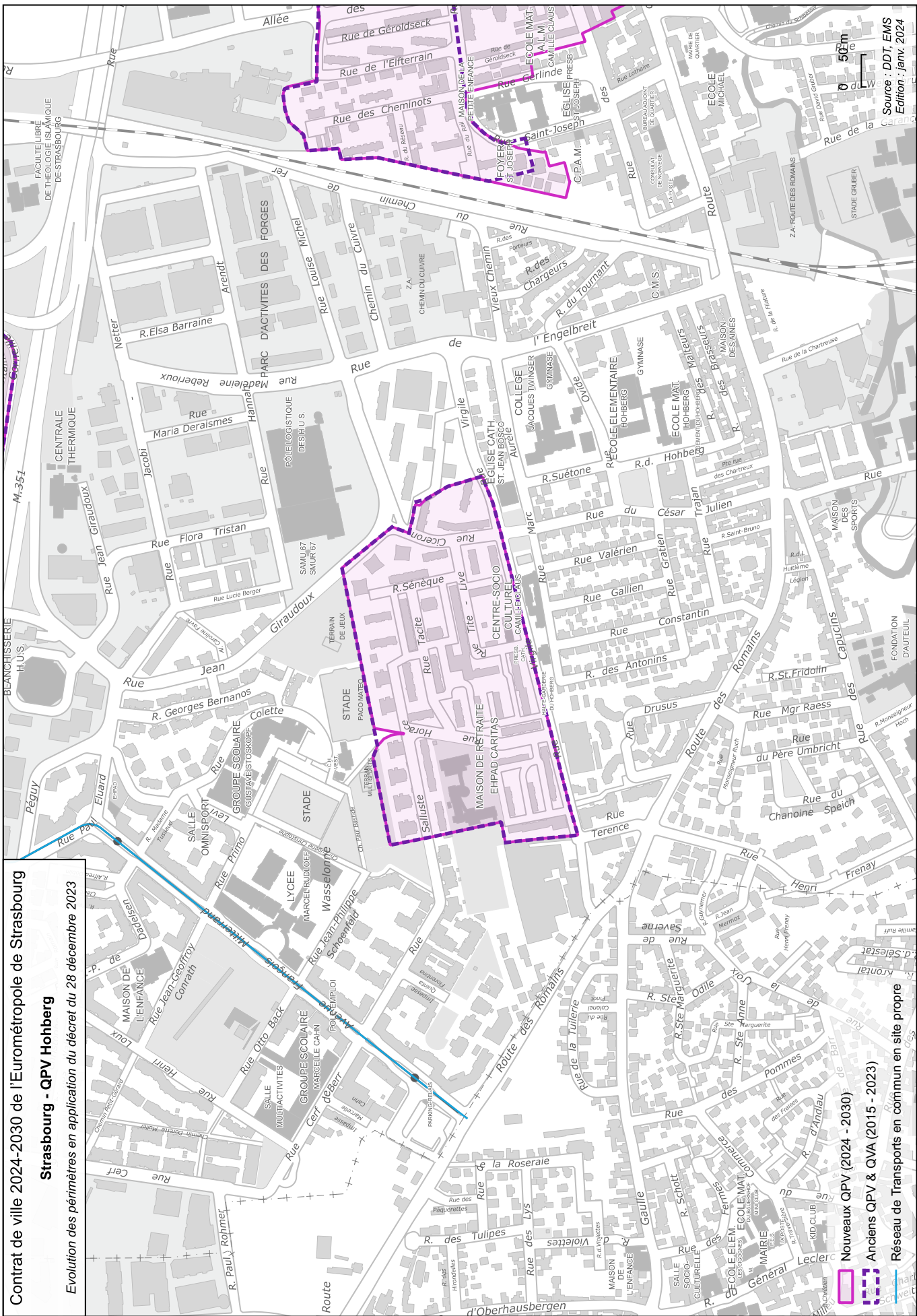
Nouveaux QPV (2024 - 2030)

Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)

Réseau de Transports en commun en site propre



Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

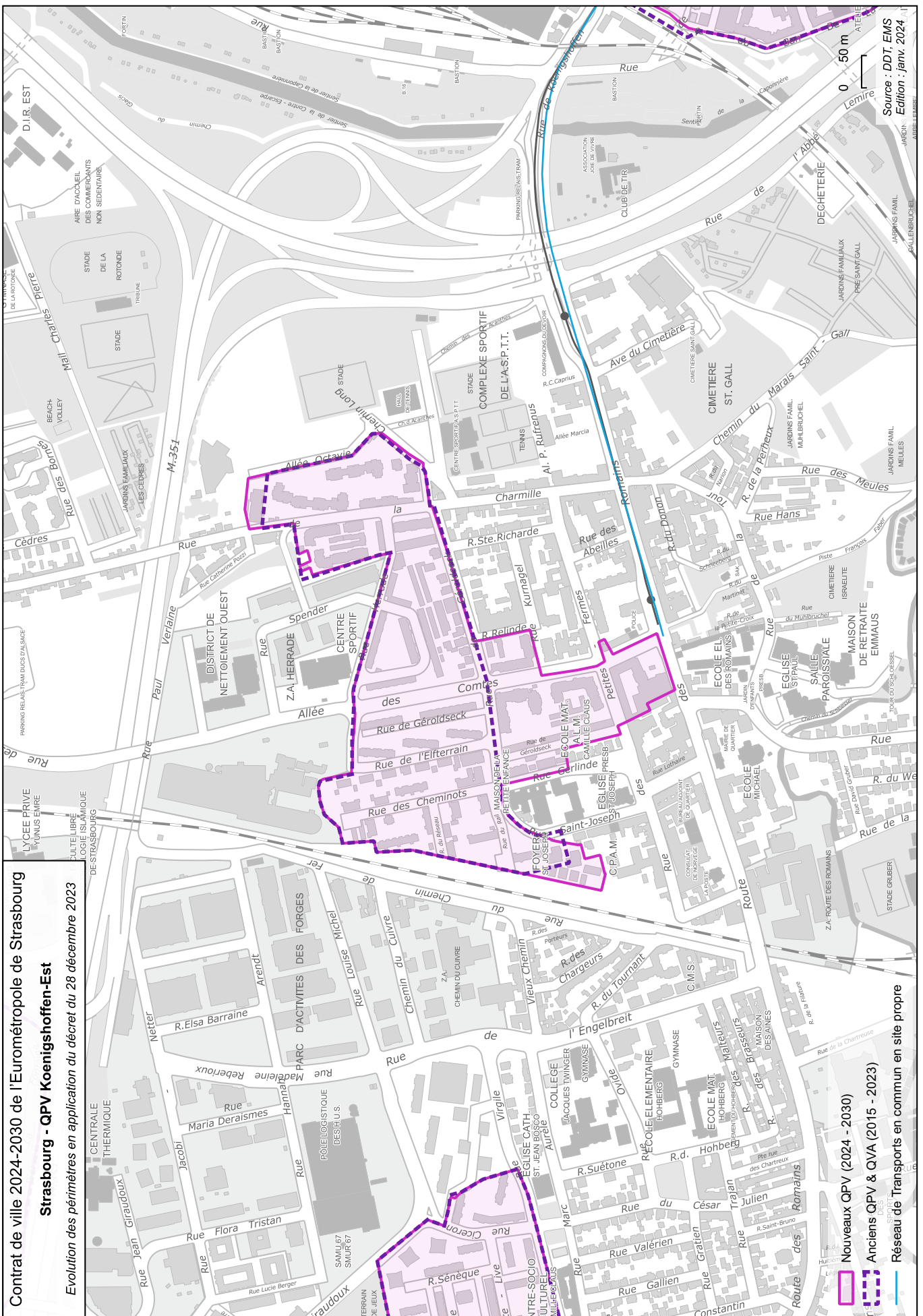


Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Strasbourg - QPV Hohberg
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

 Nouveaux QPV (2024 - 2030)
 Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
 Réseau de Transports en commun en site propre

Source : DDT, EMS
 Edition : janv. 2024

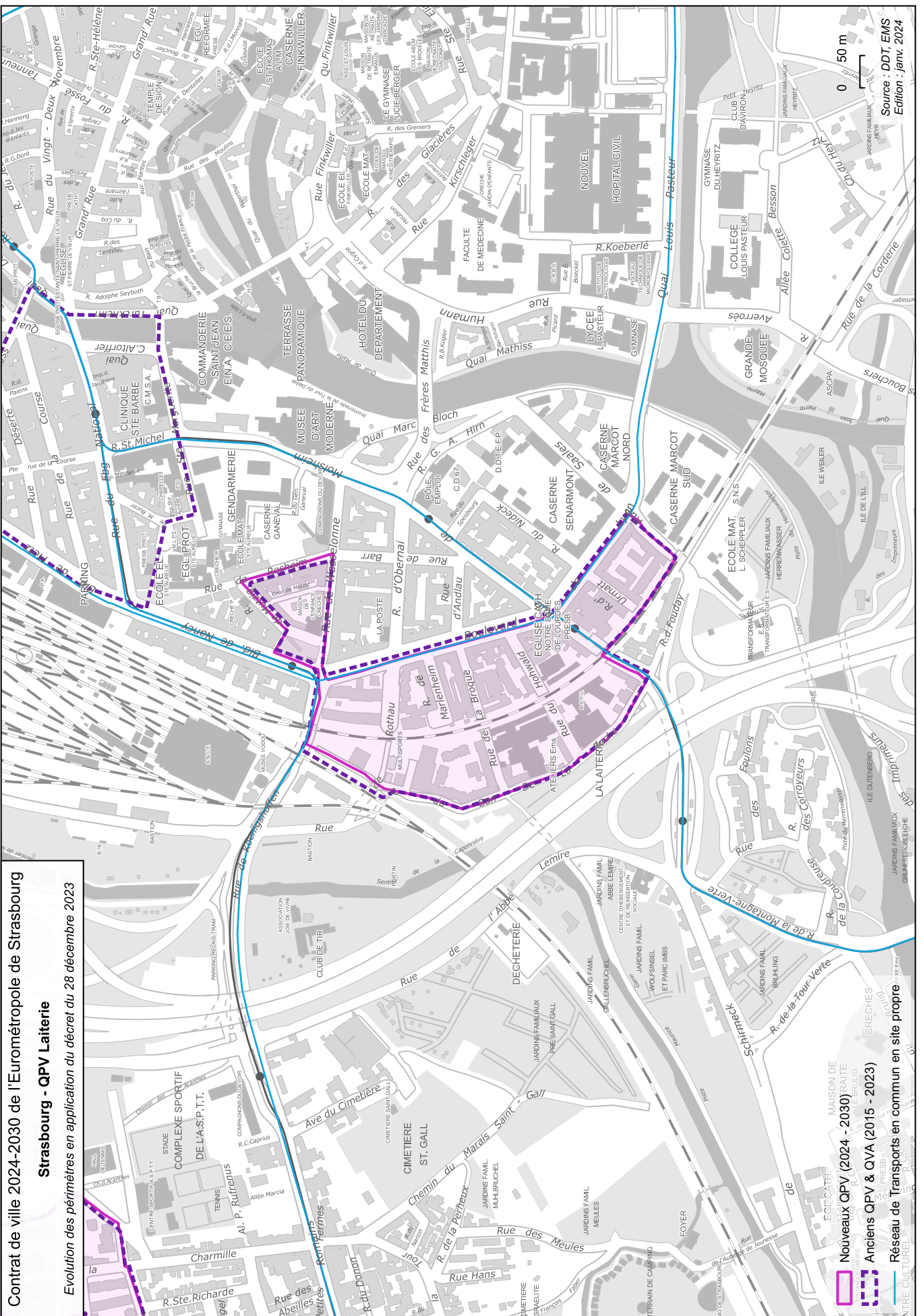
Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Strasbourg - QPV Koenigshoffen-Est
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

Nouveaux QPV (2024 - 2030)
Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
Réseau de Transports en commun en site propre

Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

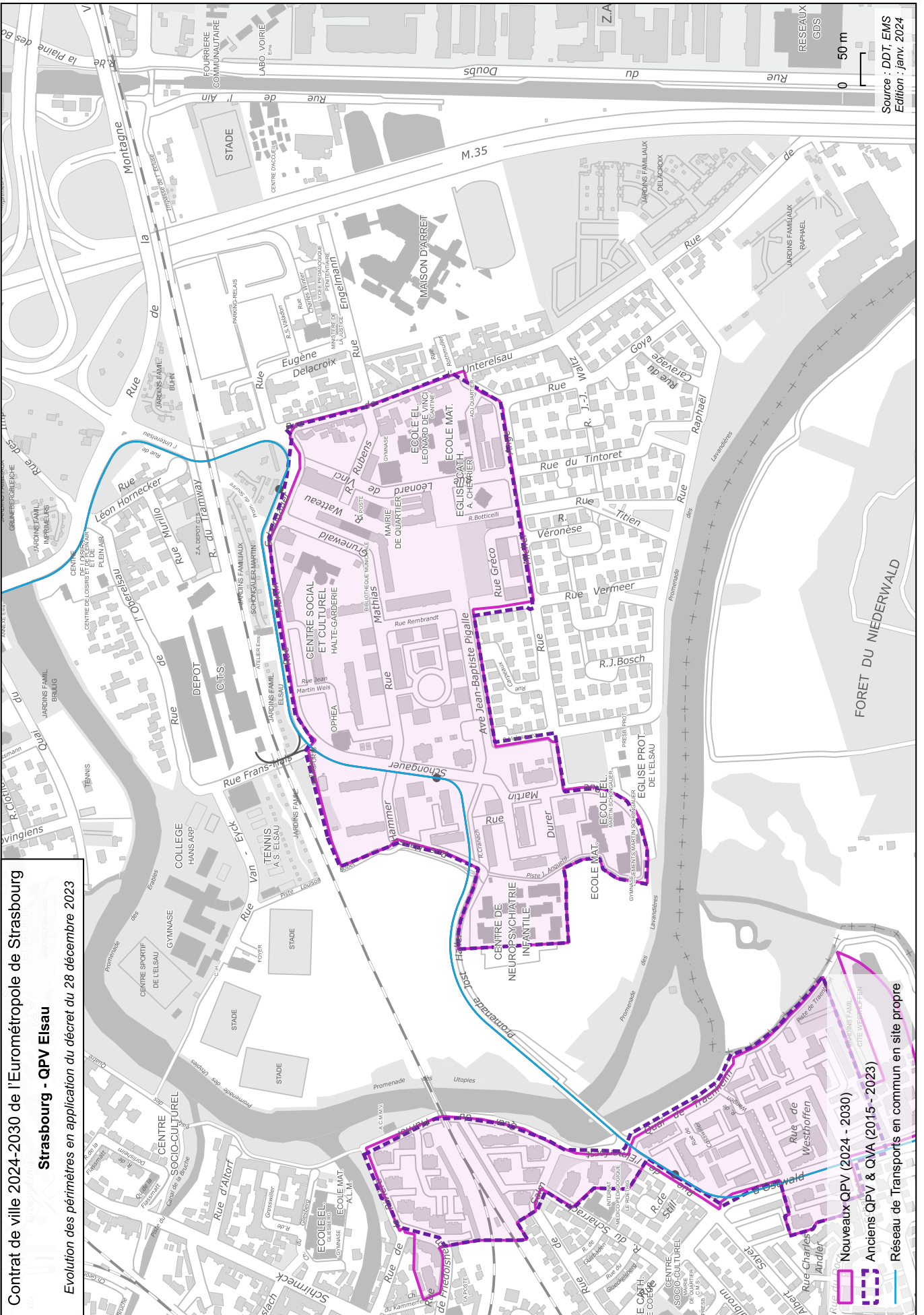


Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Strasbourg - QPV Laiterie
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

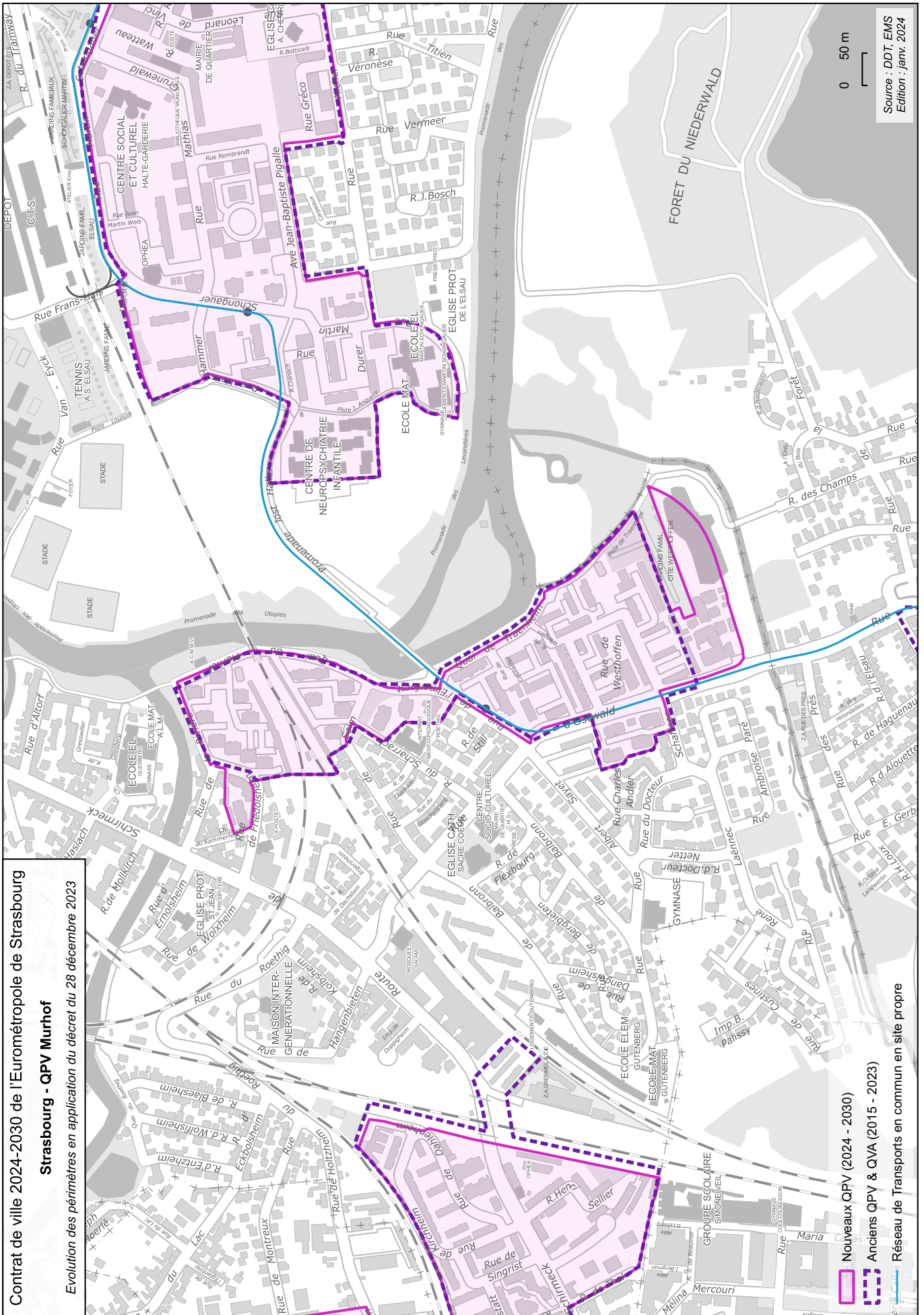
Nouveaux QPV (2024 - 2030)
Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
Réseau de Transports en commun en site propre

Source : DDT, EMS
 Edition : janv. 2024

Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



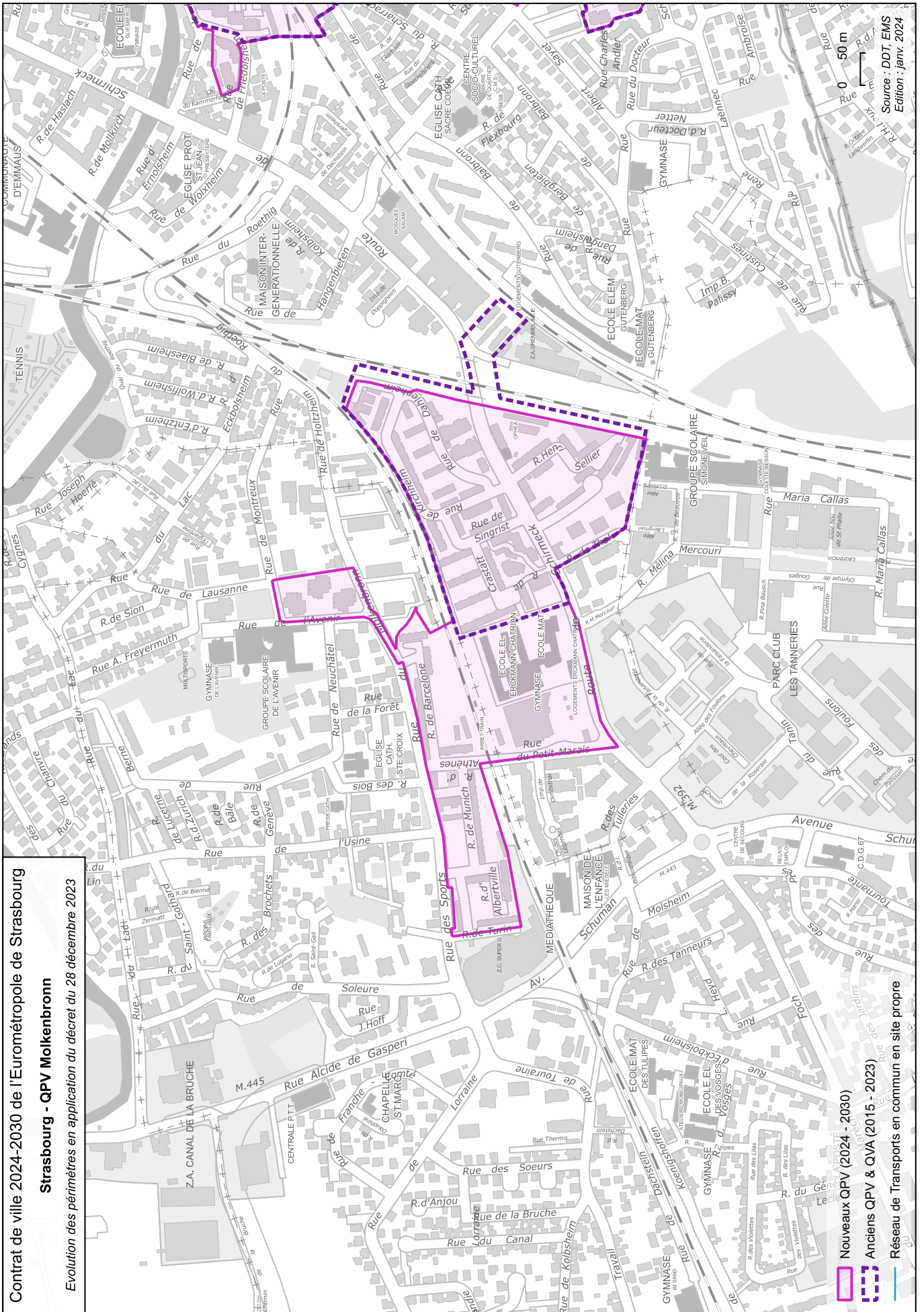
Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



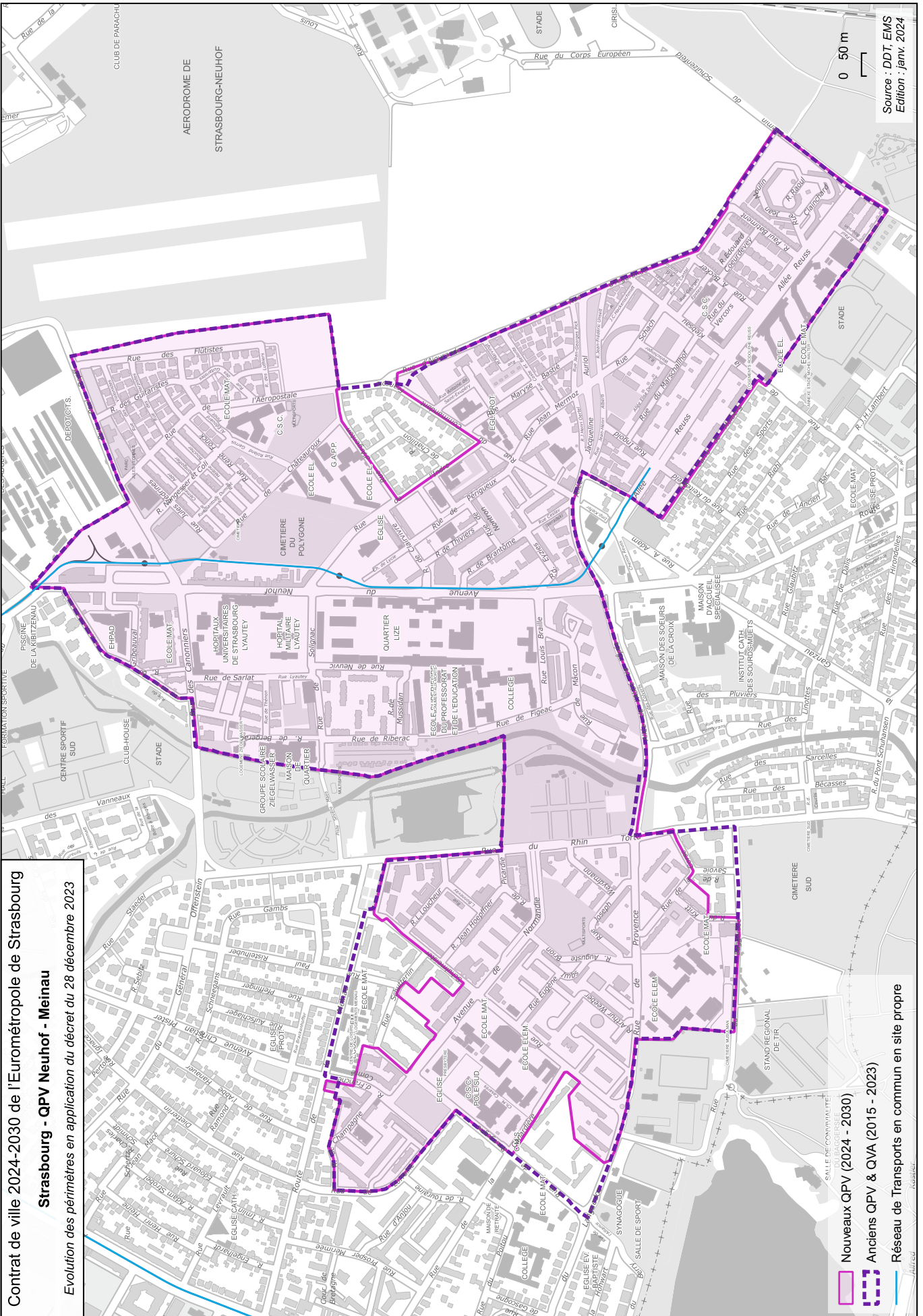
Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Strasbourg - QPV Murhof
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

Nouveaux QPV (2024 - 2030)
Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
Réseau de Transports en commun en site propre

Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

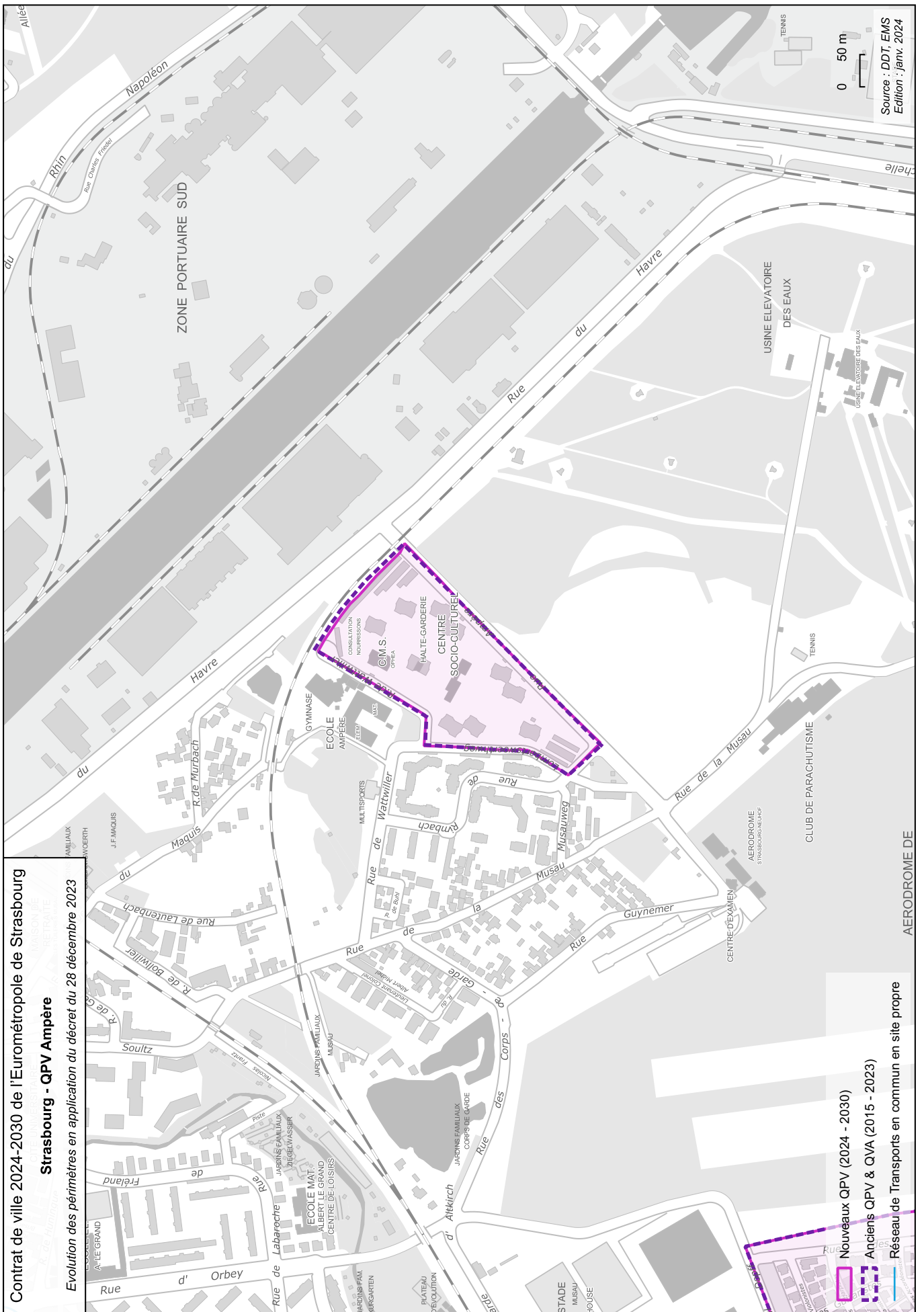


Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

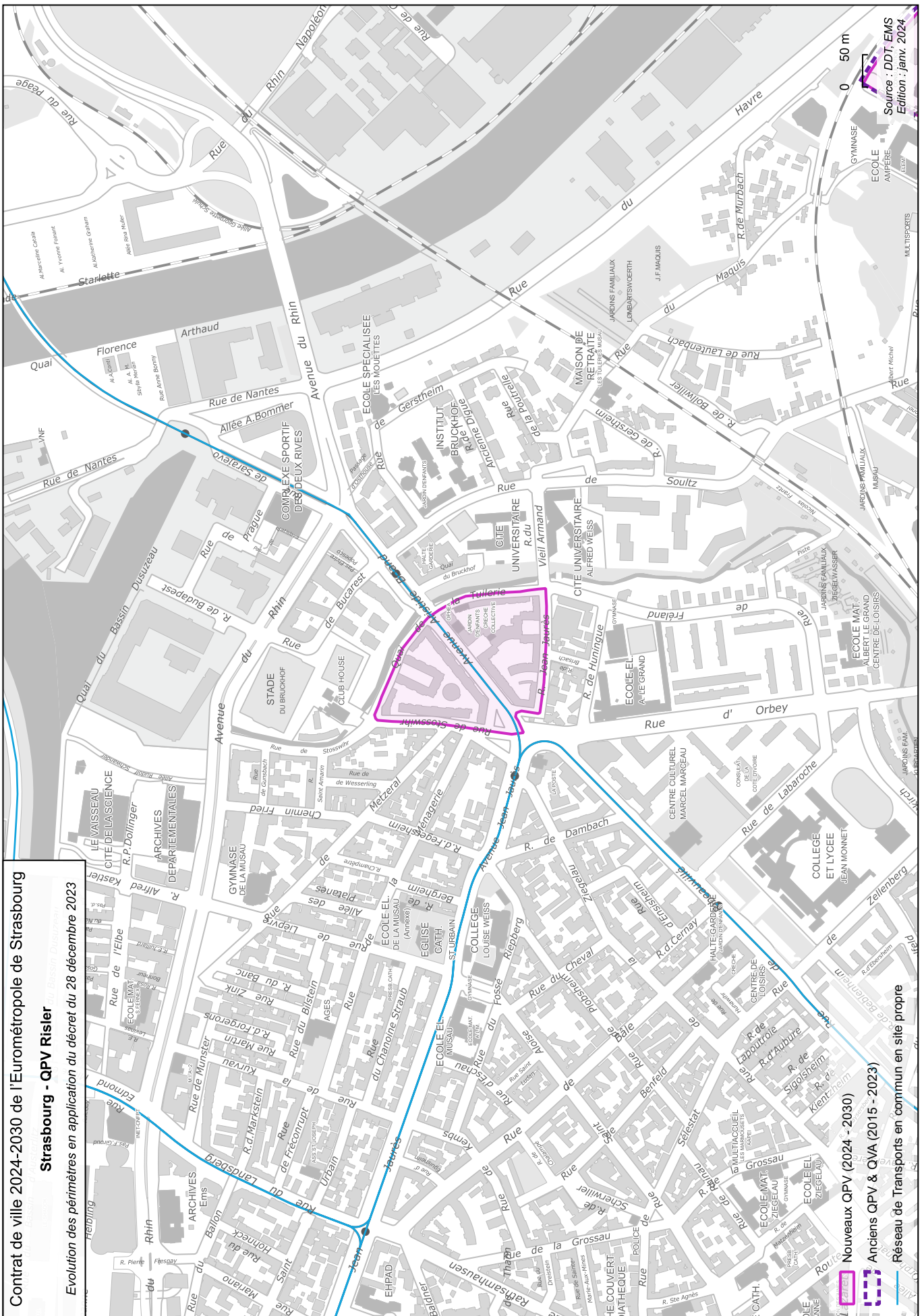


Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Strasbourg - QPV Neuhoef - Meinau
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

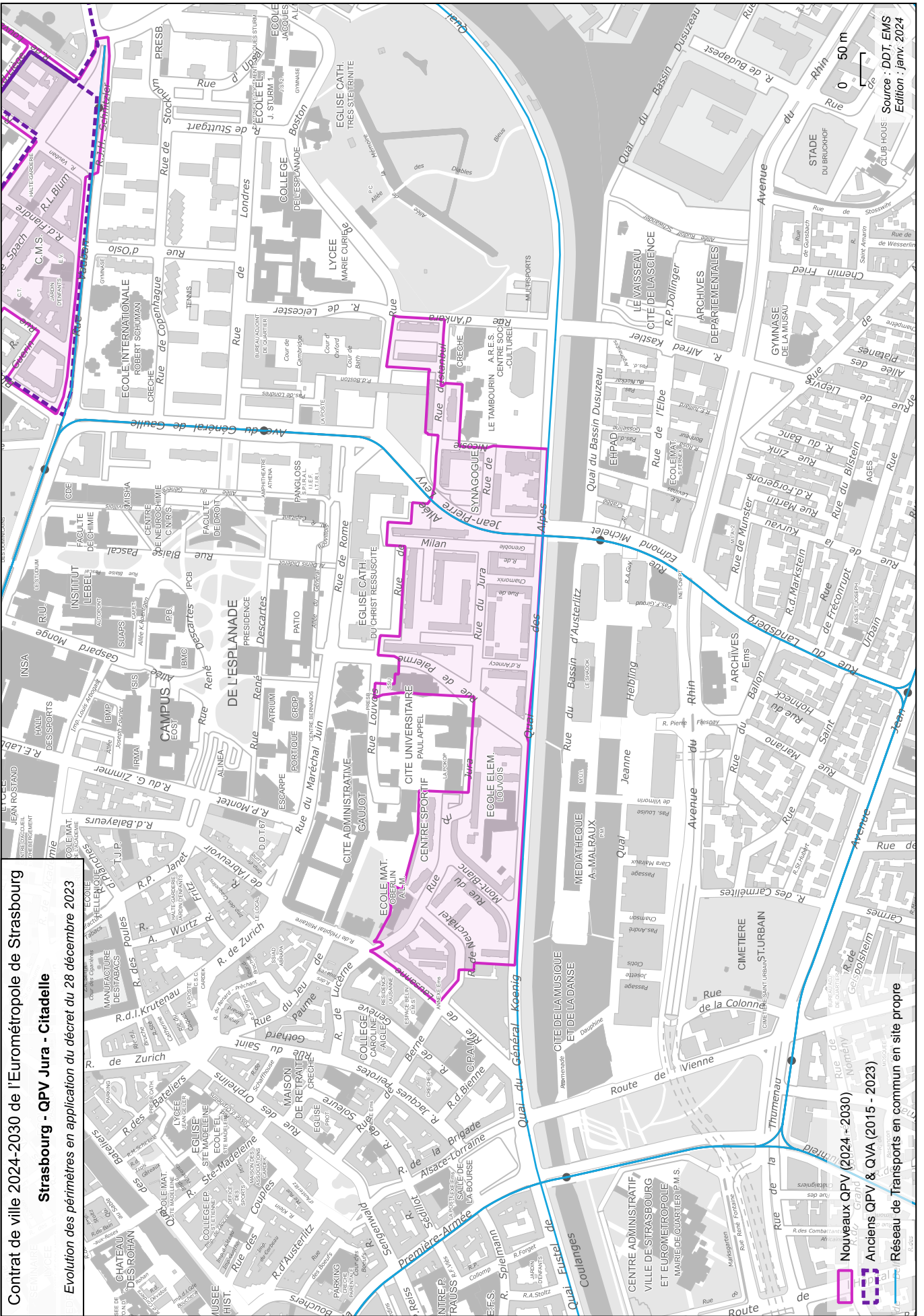


Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
Strasbourg - QPV Risler
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

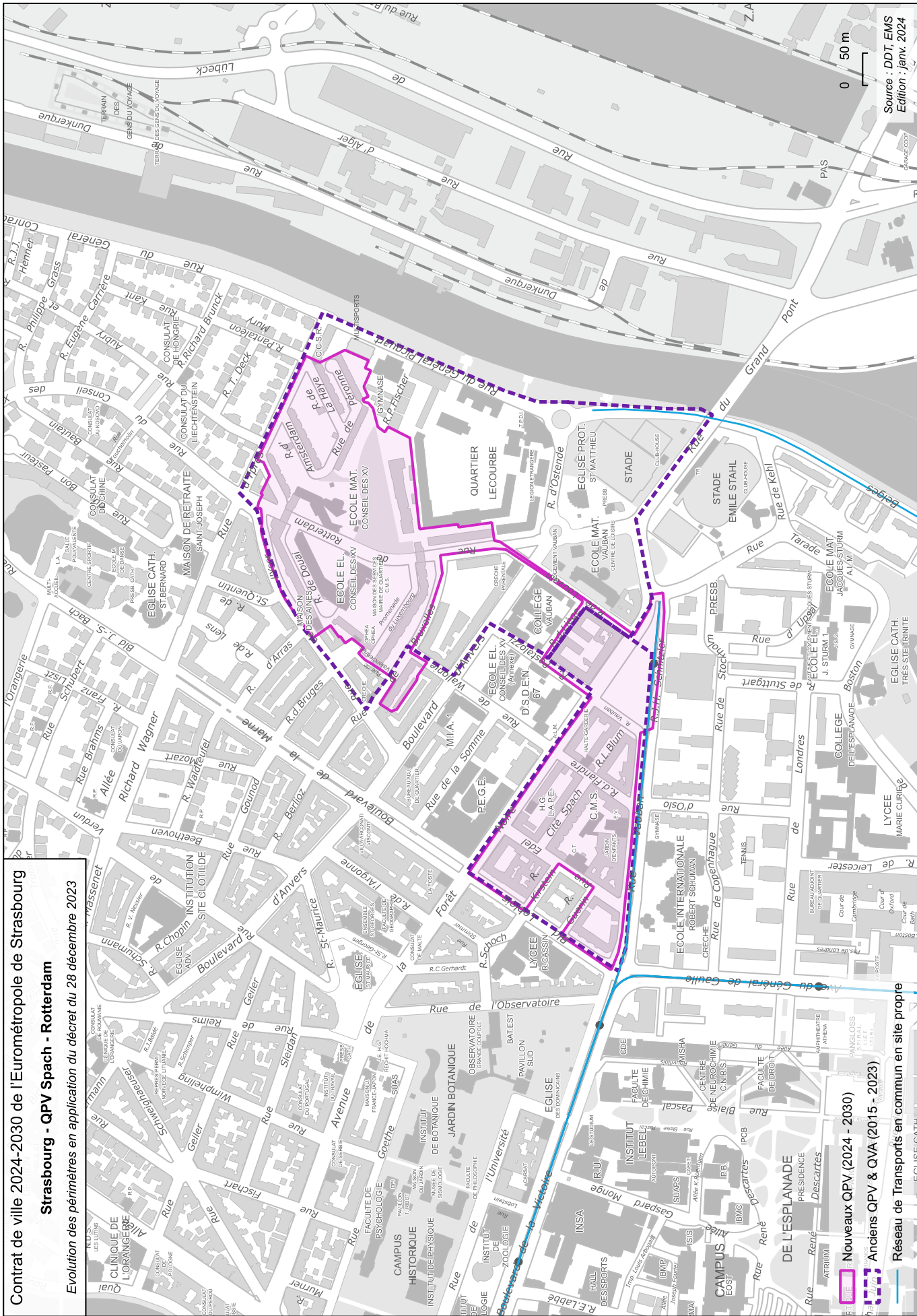
Nouveaux QPV (2024 - 2030)
 Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
 Réseau de Transports en commun en site propre



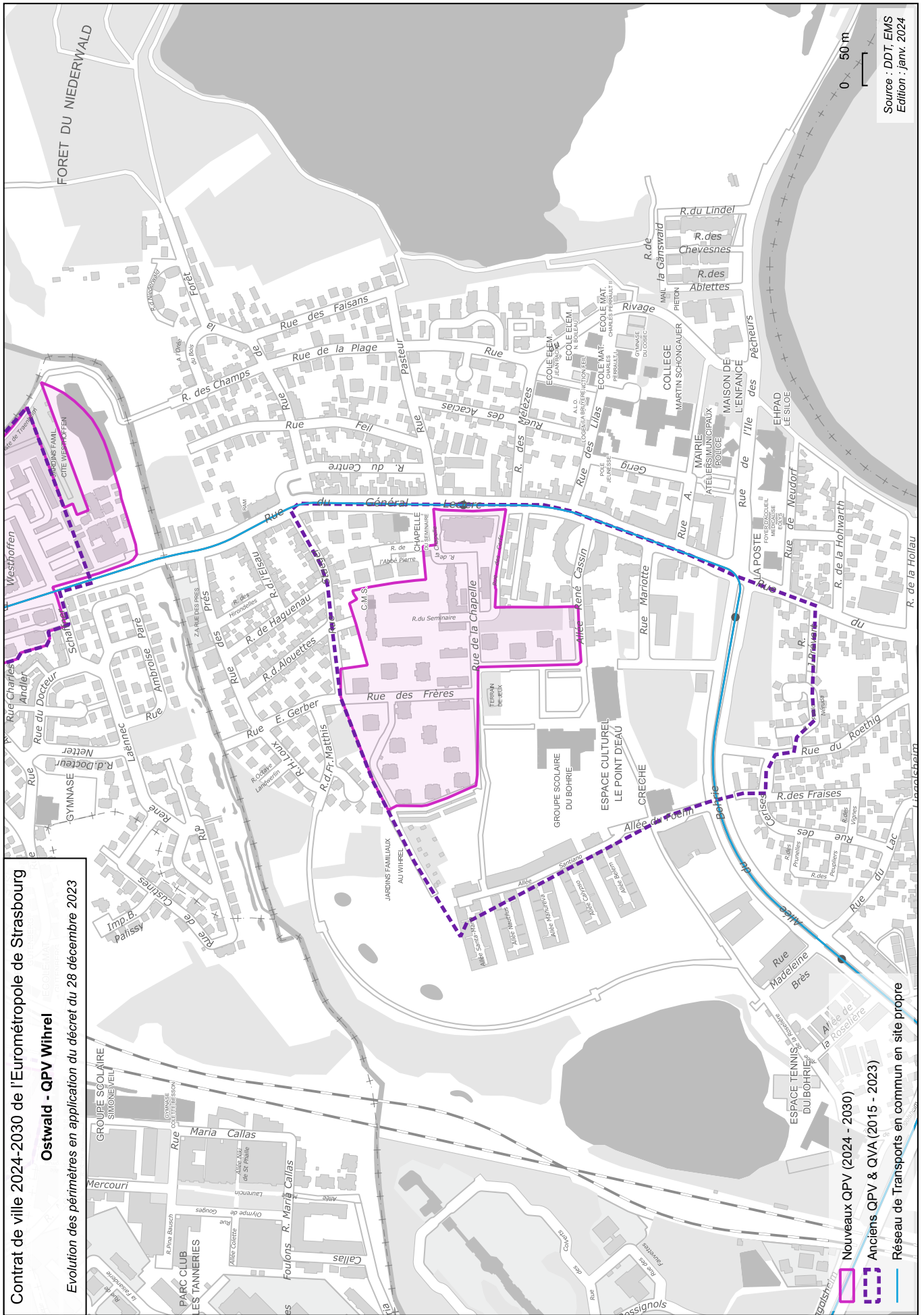
Contrat de ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg
 Strasbourg - QPV Jura - Citadelle
 Evolution des périmètres en application du décret du 28 décembre 2023

Nouveaux QPV (2024 - 2030)
 Anciens QPV & QVA (2015 - 2023)
 Réseau de Transports en commun en site propre

Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire



Annexe 1 : Cartes de la nouvelle géographie prioritaire

Annexe 2

Déclinaisons opérationnelles des 3 ambitions partagées

Les déclinaisons opérationnelles des 3 ambitions partagées de la convention-cadre sont synthétisées sous forme d'arbre des objectifs détaillé dans l'annexe 2. Elles sont également issues des temps de co-construction avec les acteurs et de concertation avec les habitant-es menés en 2023.

Ces déclinaisons opérationnelles, et les actions qui en découlent, seront suivies, évaluées et ajustées tout au long de la vie du contrat.

Ambition 1 : Un territoire inclusif et solidaire

ENJEU 1 : L'égalité réelle et la lutte contre les discriminations

Prévenir et faire reculer les préjugés et les stéréotypes

- Faire de l'Espace Égalité un lieu ressources sur l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations pour les acteur-ices et les habitant-es des QPV
- Mobiliser, former et outiller les acteur-ices de l'éducation et de la jeunesse autour de la prévention des discriminations, de l'égalité et de la lutte contre le harcèlement
- Prévenir les discriminations à l'emploi ddes habitant-es des QPV

Soutenir et accompagner les acteurs et les initiatives du territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations

- Développer, diffuser de la connaissance et susciter le débat
- Diffuser une culture professionnelle sensible au genre dans les métiers de l'aménagement, de l'urbanisme et de la politique de la ville pour bannir le sexisme des représentations et des pratiques
- Développer l'information et favoriser l'accès au droit des victimes de discriminations
- Soutenir et informer sur la monoparentalité genrée, et renforcer la responsabilisation et l'implication des pères
- Développer des actions spécifiques pour l'insertion professionnelle des femmes
- Intégrer la démarche d'égalité de genre dans le soutien à la vie associative

Changer l'image et la représentation des quartiers

- Promouvoir l'image des quartiers et valoriser les atouts et leurs richesses
- Accompagner le changement de regard des médias locaux sur les quartiers
- Encourager la venue d'habitant-es de l'ensemble de l'agglomération par la diversification des fonctions et la valorisation des ressources

ENJEU 2 : L'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques

Maintenir et renforcer la présence de services publics de proximité, avec un accueil physique

- Développer de nouvelles structures d'offres de services de proximité : Espaces France Services, Maisons de services, conciergeries solidaires, etc.

Accompagner l'autonomisation des publics par la médiation de proximité

- Aller-vers les personnes éloignées des services publics pour repérer le non-recours, apporter une information et un accompagnement personnalisé
- Renforcer les dispositifs de médiation sociale
- Développer la communication institutionnelle concernant l'accès aux droits et les démarches administratives, en particulier à destination des jeunes
- Structurer le partenariat pour une meilleure lisibilité et une meilleure fluidité du parcours d'accès aux droits à l'échelle des quartiers et de la ville

Faciliter l'accès au droit et accompagner les démarches juridiques

- Favoriser la connaissance et la pérennité des dispositifs d'accès au droit
- Lutter contre les « freins périphériques » au droit
- Sensibiliser et former au repérage des victimes l'ensemble des acteur-ices locaux et professionnelles au contact des personnes
- Accompagner les victimes et favoriser le rapprochement entre la Justice et la population

ENJEU 3 : La mixité sociale

Poursuivre l'effort de diversification de l'offre de logements dans les QPV et adapter l'offre de logements sociaux à la diversité de la demande

- Produire des logements privés et accompagner l'accès à la propriété des habitant·es des QPV
- Encourager l'adaptation des logements sociaux pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie

Accompagner la mobilité résidentielle des habitant·es

- Simplifier et rendre plus lisible la procédure d'attribution de logements sociaux, et le suivi des demandes de mutations
- Expérimenter des dispositifs de recherche de candidats locataires visant à favoriser la mixité sociale

Amplifier l'effort d'accueil des ménages les plus fragiles en dehors des QPV

- Intégrer dans la convention intercommunale d'attribution de logements des cibles spécifiques à chaque quartier prioritaire opposables aux bailleurs
- Poursuivre le développement d'une offre de logements pour les ménages les plus fragiles en dehors des QPV
- Limiter l'attribution de logements aux ménages DALO les plus en difficulté dans les QPV
- Éviter la création de places d'hébergement dans les QPV

Ouvrir les quartiers sur la ville et la ville sur les quartiers pour favoriser les rencontres

- Favoriser des activités drainant une mixité de publics à toutes les échelles du territoire

ENJEU 4 : La mobilité durable et apaisée

Lutter contre l'enclavement géographique par l'accès aux transports en commun et la requalification des espaces publics

- Améliorer les continuités cyclables dans et vers les quartiers
- Améliorer les franchissements en mode doux, depuis et vers les quartiers
- Développer l'offre en transport public et proposer un réseau bien maillé, sûr et attractif
- Poursuivre les programmes de requalification de la voirie, de plans de circulation et de transformation des usages routiers favorisant le désenclavement et le partage des modes de déplacement
- Permettre une réappropriation de l'espace public par les modes de déplacements doux et partagés

Favoriser la mobilité pour toutes et tous en réduisant la vulnérabilité économique et sociale des ménages

- Faire connaître et élargir les tarifications solidaires pour l'accès aux transports collectifs
- Proposer des aides financières à la mobilité aux publics les plus précaires
- Rendre accessibles financièrement les services de mobilité et les faire connaître

Développer et valoriser les offres et services de mobilité alternatives à la voiture personnelle

- Améliorer l'offre de stationnement sécurisé pour les vélos
- Valoriser les modes actifs pour les déplacements domicile-travail et domicile-école
- Favoriser le développement des services de mobilité partagée et solidaires dans les quartiers

Accompagner les habitant·es aux changements de pratiques

- Développer l'apprentissage et valoriser la pratique du vélo
- Aller vers les publics sur leur lieu de vie et de travail pour communiquer sur les atouts des modes alternatifs à la voiture personnelle et les offres existantes
- Rendre plus lisibles les enjeux et la réglementation liés à la ZFE
- Proposer des outils de communication adaptés à tous les publics

ENJEU 5 : La prévention, le bien être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge

Favoriser la santé mentale, promouvoir le bien-être et soutenir les compétences psychosociales

- Sensibiliser et former les professionnel·les de proximité et renforcer le partenariat avec les professionnel·les de la santé mentale
- Sensibiliser les habitant·es et développer la prévention en santé mentale

Renforcer la prévention, l'accompagnement et la réduction des risques et des addictions

- Favoriser l'aller-vers et la réduction des risques

Promouvoir des modes de vie sains et durables pour lutter contre le surpoids et l'obésité

- Développer les programmes de prévention en milieu scolaire
- Lutter contre la sédentarité et développer la pratique du sport-santé

Renforcer l'accès à la santé en soutenant l'offre de soins de premier recours en proximité et en facilitant l'accès à la prévention

- Renforcer les actions de médiation en santé et d'aller vers les publics éloignés des soins
- Poursuivre le développement des Maisons urbaines de santé
- Favoriser la prévention en santé et l'accès aux soins des femmes

ENJEU 6 : L'accès à une alimentation durable et de qualité

Agir sur l'offre alimentaire de proximité et favoriser la consommation de produits locaux et de saison

- Soutenir et coordonner l'aide alimentaire sur l'ensemble des quartiers
- Développer des solutions d'approvisionnement alimentaire de qualité, accessible à toutes et tous et équitables, notamment par le développement des épiceries sociales et/ou solidaires
- Assurer l'accès de tous les enfants et les jeunes à une nourriture saine dans les restaurations scolaires

Développer l'agriculture urbaine avec et à destination des habitant·es

- Identifier et mobiliser des sites pour développer des projets "nourriciers"
- Accompagner des porteurs de projets pour développer des jardins partagés, des fermes urbaines, et tout lieu de sensibilisation, d'apprentissage et d'animation autour de l'agriculture

Accompagner l'évolution des comportements alimentaires

- Développer des lieux de sensibilisation, d'apprentissage et d'animation autour de l'alimentation

ENJEU 7 : La prise en compte du vieillissement de la population

Lutter contre l'isolement et renforcer le repérage et la prévention de la perte d'autonomie

- Développer les activités culturelles, sportives, citoyennes et de loisirs à destinations des personnes âgées
- Repérer et aller vers les personnes âgées isolées et vulnérables
- Assurer la présence humaine de proximité et le suivi des personnes âgées isolées

Développer l'habitat inclusif et accompagner le vieillissement à domicile

- Favoriser l'adaptation et la mise en accessibilité de l'habitat des personnes âgées
- Développer l'offre de logement adaptée au vieillissement et accompagner la mobilité résidentielle des personnes âgées
- Soutenir les aidants et faire connaître et développer l'accès aux aides à domicile

Favoriser les liens entre les générations

- Développer et soutenir les projets intergénérationnels

Ambition 2 : Des quartiers où grandir et s'épanouir tout au long de la vie

ENJEU 1 : Le soutien à la parentalité

Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif dès l'arrivée de l'enfant

- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité
- Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité
- Renforcer la prévention et le suivi des familles
- Accompagner les parents dans la maîtrise de la langue française et l'usage numérique

Faciliter le lien entre parents et école

- Soutenir l'ouverture des écoles et des collèges aux parents pour leur permettre de jouer leur rôle de coéducateurs
- Renforcer l'action éducative avec les familles dans les toutes petites sections

Soutenir les familles monoparentales

- Élaborer un plan de soutien à la monoparentalité à destination des parents des quartiers

ENJEU 2 : La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative

Garantir l'accès à des temps de socialisation avant 3 ans à toutes les familles

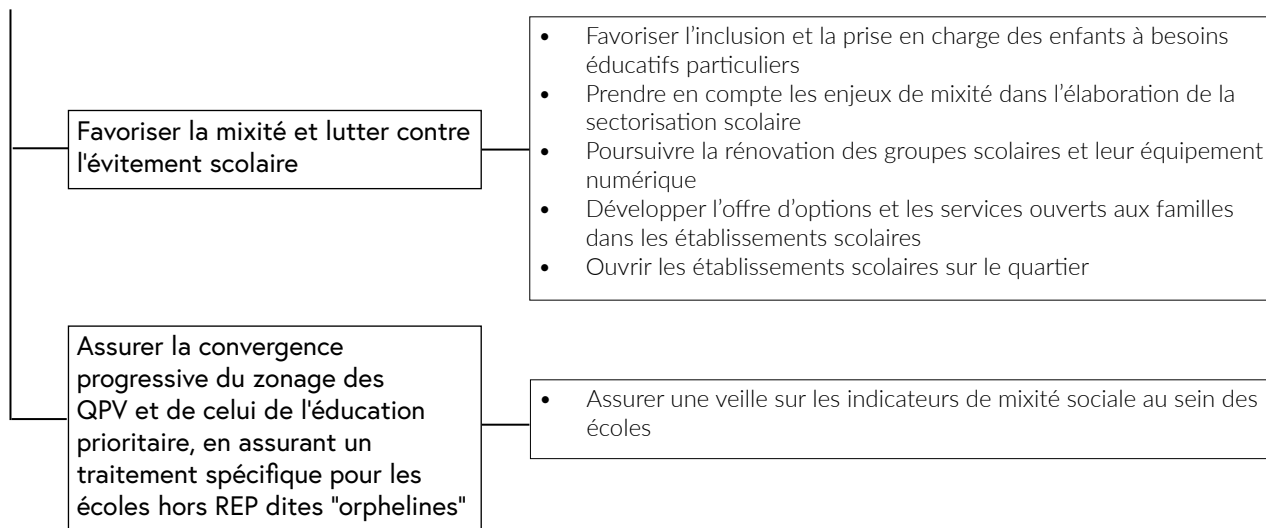
- Renforcer la scolarisation des enfants à partir de 2 ans
- Développer les modes de garde souples et accessibles
- Développer des activités d'éveil et de socialisation contribuant au développement de l'enfant

Améliorer les conditions d'apprentissage et réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire

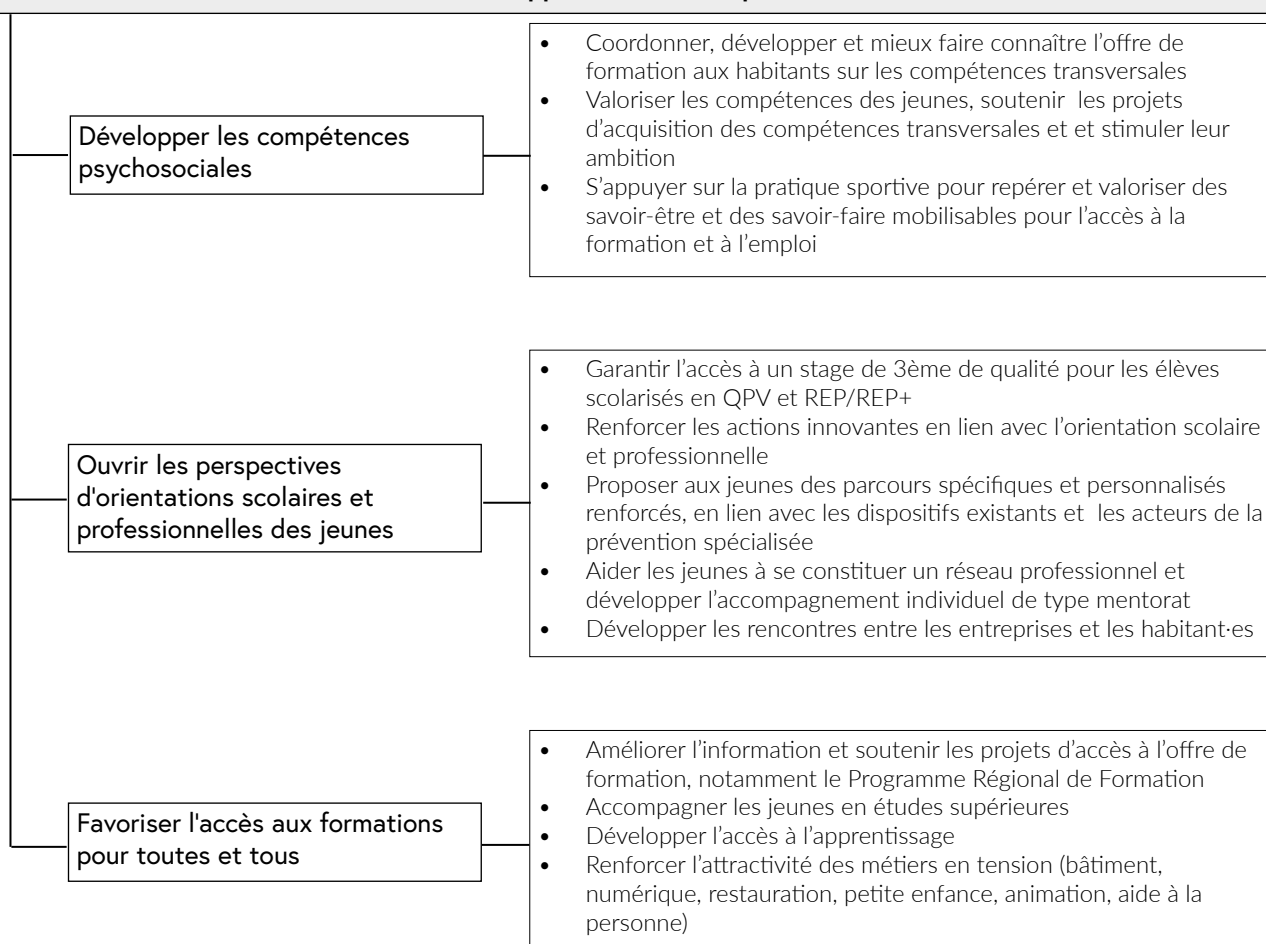
- Assurer la convergence progressive du zonage des QPV et Généraliser les Cités Éducatives
- Assurer l'ouverture des collèges de 8h à 18h en REP et REP+
- Favoriser l'accès aux internats d'excellence pour les élèves boursiers issus des QPV
- Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires
- Achever le dédoublement des classes en grandes sections maternelles dans les REP/REP+ et renforcer les apprentissages dès les premières années de maternelle, notamment en moyenne section
- Améliorer l'accueil des enfants en écoles maternelles
- Renforcer les dispositifs de remédiation, de soutien scolaire et d'accompagnement à la scolarité

Prévenir les ruptures sociales et lutter contre le décrochage scolaire

- Renforcer les dispositifs de médiation sociale pour les jeunes
- Étendre la couverture territoriale de la prévention spécialisée et consolider sa capacité d'intervention
- Renforcer le partenariat entre l'Éducation nationale et la prévention spécialisée
- Repérer les décrocheurs et garantir un accompagnement individualisé
- Accompagner par le sport les jeunes en décrochage et/ou en voie d'insertion professionnelle



ENJEU 3 : L'accès à la formation et au développement des compétences



ENJEU 4 : La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques

Lutter contre l'illettrisme

- Former les acteurs au repérage de l'illettrisme et à l'orientation des publics
- Renforcer l'accompagnement des publics vers et dans les formations aux compétences de base
- Favoriser la pratique de la lecture dès le plus jeune âge

Soutenir les apprentissages du français pour les personnes non francophones

- Soutenir les apprentissages en Français Langue Étrangère (FLE) et les ateliers socio-linguistiques
- Accompagner les parents primo-arrivants à travers l'école

Renforcer l'inclusion et la médiation numérique

- Structurer sur l'ensemble du territoire une offre d'accueil et d'accompagnement numérique
- Animer, outiller et coordonner le réseau des acteur-rices de l'inclusion numérique
- Accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre de services pour l'ensemble des acteur-rices de l'inclusion numérique et pour les publics

ENJEU 5 : L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous

Repérer et mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes et les seniors

- Soutenir les projets d'accompagnement renforcé pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Renforcer l'orientation des jeunes vers les dispositifs EPIDE et École de la Deuxième Chance
- Diversifier les leviers de mobilisation des publics (par le sport, la culture, etc.) en lien avec les associations de proximité
- Renforcer la mobilisation des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)
- Renforcer les échanges entre acteurs de l'emploi et de la jeunesse
- Renforcer la coopération des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation avec les acteurs du renouvellement urbain
- Favoriser la cohérence et la coordination des politiques d'emploi en lien avec la nouvelle gouvernance métropolitaine

Lever les freins périphériques : mobilité géographique, garde d'enfants, Français Langue Étrangère (FLE)

- Faciliter l'utilisation de moyens de transport (tarification solidaire transports en commun, financement de permis de conduire, aide à l'achat d'un vélo,...) et accompagner les compétences à la mobilité
- Développer de nouveaux modes de garde
- Coordonner et développer l'offre de FLE notamment à visée professionnelle, en particulier dans les métiers en tension

Valoriser les métiers de l'artisanat et de la transition écologique, et susciter des vocations

- Soutenir l'acquisition de compétences qui permettent aux habitant-es d'accéder aux métiers de la transition écologique et sociale
- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation et les structures employeuses
- Renforcer et rendre plus lisible l'offre de formation, notamment pour les métiers en tension

Rendre plus lisibles et accessibles aux habitant-es les différents dispositifs d'aide à l'emploi

- Renforcer la lisibilité des dispositifs d'aide et de retour à l'emploi et améliorer la communication aux habitant-es, notamment les jeunes
- Mobiliser les clauses sociales des marchés publics en priorité pour les habitant-es des QPV
- Faire connaître les opportunités d'emploi et valoriser les spécificités des métiers générés par le renouvellement urbain auprès du grand public
- S'appuyer sur le réseau France Travail et les associations de proximité pour mieux les faire connaître auprès des habitant-es

ENJEU 6 : L'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale

Accompagner la création d'entreprises et sécuriser les parcours des jeunes entrepreneurs

- Soutenir les opérateurs de la création d'entreprises intervenant dans les QPV à travers le "Parcours du créateur en QPV"
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat, notamment au sein des établissements scolaires
- Identifier et accompagner les micro-entreprises à fort potentiel
- Accompagner la montée en compétences numériques des entrepreneurs
- Soutenir les porteurs de projet qui fédèrent les initiatives dans le champ de l'entrepreneuriat
- Valoriser les réussites des habitant-es et entreprises issus des quartiers

Mobiliser les acteurs économiques pour les habitant-es

- Mobiliser des entreprises inclusives pour aller à la rencontre des habitant-es des quartiers, notamment les jeunes
- Augmenter le nombre d'entreprises partenaires de la démarche "Les entreprises s'engagent pour les quartiers"
- Développer le mentorat, notamment avec des entrepreneurs
- Lutter contre les discriminations à l'embauche et soutenir les initiatives de déconstruction des préjugés

Rapprocher les acteurs de la Politique de la ville et l'entrepreneuriat social pour favoriser de nouveaux modèles économiques

- Soutenir le développement de projets créateurs d'emplois en s'appuyant sur les besoins dans les champs de la transition (transition énergétique, agriculture et alimentation durables, mobilités durables et inclusives, éducation au développement durable, prévention santé, etc.)
- Soutenir les projets d'innovation sociale : coopératives éphémères, coopératives d'activités et d'emploi, initiatives encourageant le développement des échanges non marchands, etc.

ENJEU 7 : L'épanouissement et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Favoriser l'accès à l'offre d'accueil et de loisirs des enfants et des jeunes

- Renforcer et réorganiser l'offre éducative
- Soutenir et valoriser la présence associative à destination des jeunes

Garantir des vacances pour tous les enfants et les jeunes

- Faire que chaque enfant puisse avoir accès à une expérience de vie collective en séjours de vacances avant ses 16 ans
- Renforcer les activités et les animations de proximité proposées aux familles
- Animer, en lien avec les acteurs socioéducatifs, la réflexion et l'action pour renforcer et développer l'accès aux vacances et aux loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes

Faciliter l'accès à l'art et à la culture pour toutes et tous et renforcer l'offre culturelle au service du développement des quartiers

- Développer l'éducation artistique et culturelle auprès de tous les enfants et jeunes du territoire sur tous les temps : scolaires, périscolaires, loisirs et vacances
- Développer des animations culturelles et artistiques variées et vectrices de lien social
- Développer les équipements culturels de proximité
- Accompagner par le levier artistique et culturel les grands projets de renouvellement urbain
- Valoriser les expressions culturelles des habitant-es et favoriser la participation citoyenne dans les projets culturels
- Renforcer la visibilité des ressources artistiques et culturelles du territoire et accompagner les habitant-es vers et dans les structures culturelles

Accompagner les habitant·es vers une activité physique diversifiée, particulièrement les jeunes filles

- Accompagner les enfants et les jeunes vers la pratique sportive encadrée en club, notamment les filles
- Développer une culture des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge
- Intégrer les enjeux d'égalité femmes-hommes et le concept de genre à la mise en œuvre des politiques publiques dédiées aux activités physiques et sportives
- Développer les actions du sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien-être des habitant·es
- Faire connaître et diversifier l'offre sportive accessible aux habitant·es
- Valoriser et soutenir l'éducation par le sport

ENJEU 8 : La citoyenneté, la participation et l'engagement

Reconnaître et favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen dès le plus jeune âge

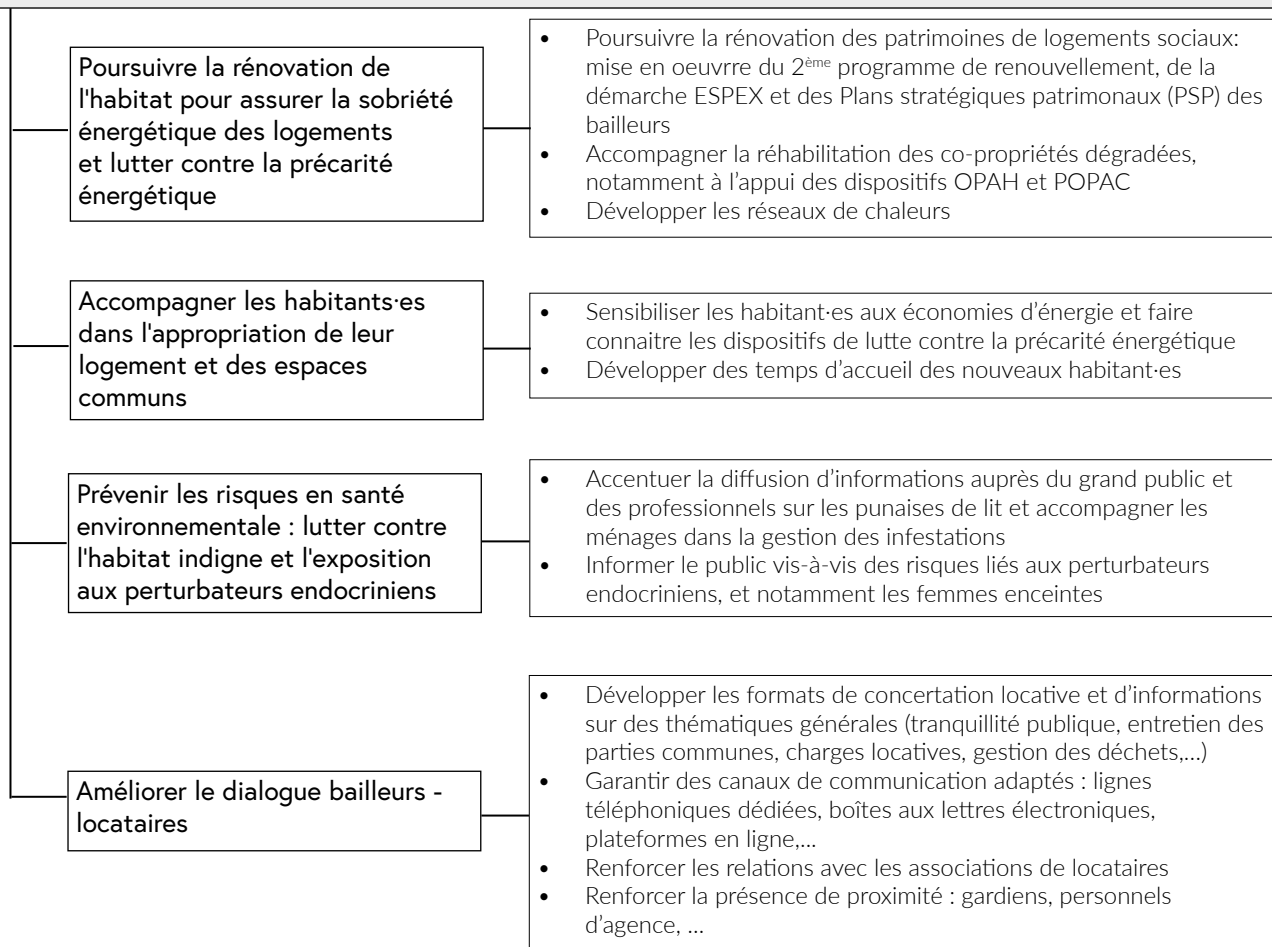
- Développer des espaces d'expression et d'action pour les enfants et les jeunes
- Soutenir les initiatives jeunes et accompagner leur participation et leur implication dans la vie locale
- Accompagner le développement de l'engagement des jeunes dans le cadre d'activités volontaires
- Soutenir les pratiques innovantes des acteurs de l'éducation populaire et de l'animation de la vie sociale

Contribuer à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République et lutter contre les replis communautaires

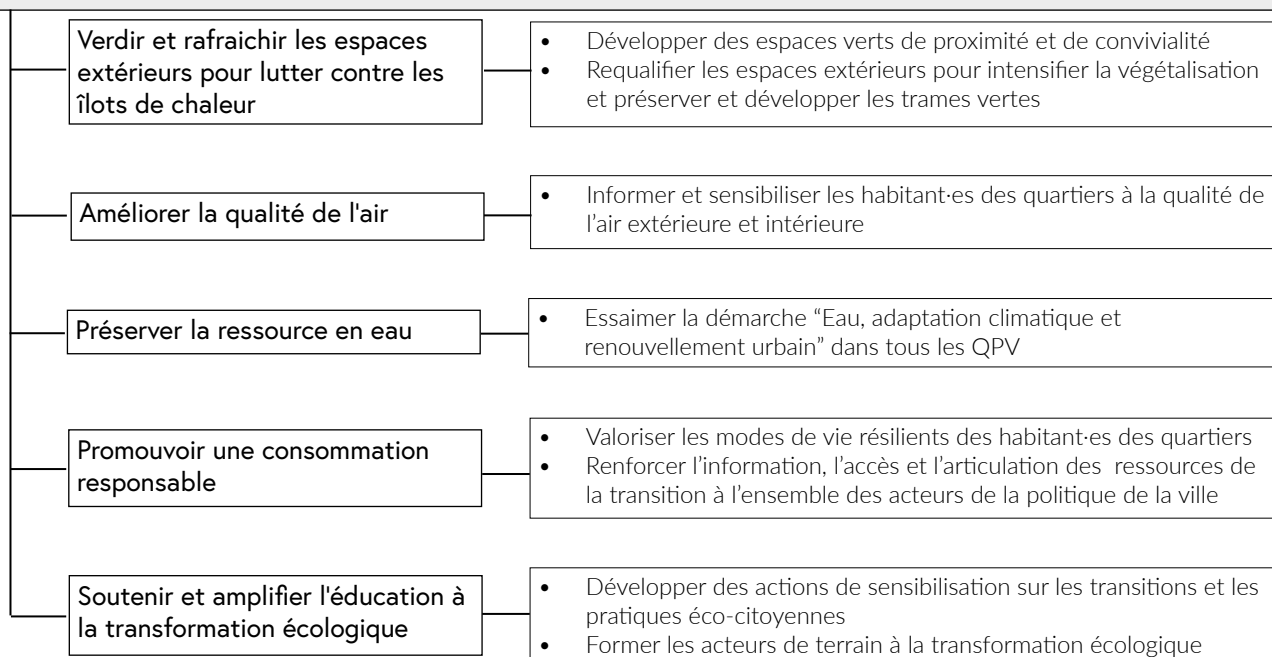
- Conduire et soutenir des actions de prévention : réseaux sociaux, vivre ensemble, conduites à risques, etc.
- Développer des actions citoyennes sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Améliorer le rapport entre les jeunes et les institutions
- Former et sensibiliser les acteurs associatifs pour garantir les valeurs de la République et prévenir la radicalisation

Ambition 3 : Des rues et des logements où il fait bon vivre

ENJEU 1 : La qualité et la sobriété énergétique de l'habitat



ENJEU 2 : L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement



ENJEU 3 : La proximité et la vie de quartier

Améliorer l'accès aux services de proximité

- Développer une nouvelle offre de services de proximité : Espaces France Services, Maisons de services communales, conciergeries solidaires,...
- Garantir la présence des centres sociaux et espaces de vie sociale dans tous les QPV
- Renforcer la médiation sociale en simplifiant et accompagnant la professionnalisation des adultes-relais

Favoriser l'implantation de commerces et d'activités économiques variés dans les quartiers, notamment engagés pour la transition et le changement de modes de consommation

- Développer des locaux à vocation économique et accompagner les porteurs de projets
- Développer les filières de réparation, de réutilisation et de réemploi

Soutenir les liens sociaux, la solidarité et l'animation d'espaces de convivialité en cœur de quartier

- Garantir la continuité de la présence associative au cœur des quartiers, en lien avec les besoins et attentes des habitant-es
- Animer les espaces extérieurs

ENJEU 4 : La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs

Traiter les dysfonctionnements sur les espaces communs et améliorer la propreté, la gestion des déchets, encombrants et véhicules épaves

- Construire et structurer une démarche intercommunale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- Mobiliser les habitant-es dans la conception, la fabrique et la gestion des espaces collectifs
- Coordonner et unifier les modes de gestion des espaces
- Accompagner les habitant-es sur l'adoption de bons gestes en matière de gestion des déchets et de propreté de leur quartier

Favoriser l'investissement positif et l'appropriation des espaces publics et collectifs, notamment des femmes

- Développer des actions de sensibilisation et d'éducation au respect des espaces publics et communs
- Développer des temps de convivialité entre voisins
- Encourager les projets participatifs d'amélioration de l'environnement : jardins collectifs, opérations de nettoyage,...
- Prendre en compte le genre dans les projets d'aménagement

ENJEU 5 : La sécurité et la tranquillité publiques

Prévenir et lutter contre la délinquance et les incivilités

- Développer le dialogue et l'expression citoyenne sur les faits de tranquillité
- Lutter contre les incivilités dans les transports publics
- Réduire l'insécurité routière et sécuriser les mobilités douces
- Mieux protéger les femmes dans l'espace public
- Renforcer la présence humaine adulte sur l'espace public, notamment la prévention jeunesse et la médiation sociale au contact des jeunes
- Développer la prévention situationnelle et la vidéo-protection
- Sécuriser les espaces privés et communs par des aménagements adaptés

Favoriser le rapprochement entre la population et les institutions et en particulier l'interconnaissance entre les jeunes et les forces de sécurité

- Conforter la médiation sociale comme interface entre les populations et les institutions
- Développer et soutenir les actions de rapprochement police-population

Lutter contre l'économie souterraine et le trafic de drogues

- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants
- Lutter contre les addictions, notamment auprès des jeunes

Prévenir les violences urbaines tout au long de l'année, notamment lors de la soirée de Nouvel-An

- Coordonner les maraudes du Nouvel An à l'échelle intercommunale
- Favoriser l'émergence de projets permettant de couvrir l'ensemble des quartiers
- Maintenir une vigilance autour des chantiers et de leur sécurisation

Annexe 3

Contribution de la Région Grand-Est aux nouveaux Contrats de ville

Par délibération en date du 22 mars 2024, la Région Grand Est a défini sa contribution aux nouveaux contrats de ville 2024-2030 comme suit :

Contribution de la Région Grand Est aux nouveaux contrats de ville «Engagement quartiers 2030»

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants-es.

La Région s'engage :

- à mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - o La politique régionale de formation professionnelle ;
 - o La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - o La politique régionale de soutien aux associations ;
 - o La politique régionale de développement économique ;
 - o La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
 - o Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
 - o Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
 - o Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- à mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- à rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.



Ville et Eurométropole de Strasbourg

Direction Urbanisme et Territoires - Direction de Projet Politique de la Ville

+33 (0)3 68 98 22 63 / contratdeville@strasbourg.eu